

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Ce que le progrès demande inexorablement aux hommes et aux continents, c'est de renoncer à leur étrangeté, c'est de rompre avec le mystère... L'espèce humaine était entrée en conflit avec l'espace, la terre, l'air même qu'il lui faut pour vivre. Les terrains de culture gagneront peu à peu sur les forêts et les routes mordront de plus en plus dans la quiétude des grands troupeaux. Il y aura de moins en moins de place pour les splendeurs de la nature. Dommage.

LES RACINES DU CIEL

Romain Gary

LE MOT DU PRÉSIDENT



Thierry MOREAU DEFARGES,
Président Cyclamed

2021 a été la dernière année de notre deuxième agrément qui couvrait la période 2016-2021. C'est le moment pour moi de faire le bilan de ces 6 années marquées par l'engagement de Cyclamed dans les missions que notre éco-organisme s'est donné depuis sa création en 1993 à savoir sécurité sanitaire domestique et protection environnementale.

Grâce à l'implication de tous les acteurs (citoyens, officinaux, grossistes-répartiteurs et industriels), grâce à notre équipe de permanents (rappelons qu'ils ne sont que 4, on ne peut même pas faire une équipe de basket) et à nos bénévoles du Conseil d'Administration, nous avons atteint nos objectifs comme le démontrent nos deux contrôles périodiques réalisés avec EY en 2017 et 2020.

La transformation accélérée de notre environnement et la crise de la COVID ont été des révélateurs des capacités d'adaptation et d'anticipation de notre organisation qui ont été confirmées par les nombreuses sollicitations que nous avons reçues de nos autorités (ce qui met en évidence la confiance qu'elles ont en notre dispositif, dispositif simple, efficace sûr et peu coûteux), pour exercer des missions ponctuelles hors agrément. Quelle meilleure reconnaissance de notre compétence et de notre professionnalisme !

Le nouvel agrément qui nous a été accordé le 22 décembre 2021, paru au J.O le 31 décembre 2021 pour la période 2022-2027 marque une nouvelle ère avec la prise en compte de la Loi AGEC notamment.

Au moment où les différentes COP 21 à 26 ne font que constater la dégradation de notre environnement sans pouvoir mobiliser toutes les énergies sur une limitation de la croissance de la température à 1,5 °C, Cyclamed se doit, avec vous tous acteurs du dispositif, d'apporter sa contribution au ralentissement du changement climatique. Bon usage du médicament, séparation des emballages en cartons, des notices et des emballages vides en contact direct avec le médicament, optimisation du stockage et du transport des MNU, nous permettront d'apporter notre contribution à la construction d'un beau futur pour les générations à venir.

Enfin, avec notre nouveau Directeur Général, Laurent Wilmouth, nous nous sommes donnés toutes les compétences pour envisager avec optimisme l'avenir de Cyclamed.

Six années riches nous attendent.

SOMMAIRE



CONTEXTES MARCHÉ &

RÉGLEMENTAIRE

MISSIONS & GOUVERNANCE

Le médicament, un usage de plus en plus raisonné.....	P.6
Textes réglementaires de la filière à REP pour les MNU.....	P.7
Obligation de la collecte des MNU par les pharmaciens d'officine.....	P.7
Missions.....	P.8
Gouvernance.....	p.8



TRIER, COLLECTER ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT

Fonctionnement opérationnel de la filière REP MNU.....	p.12
Sécurité et process qualité.....	P.16
Outre-Mer.....	p.21

Annexes

Entreprises du médicament adhérentes.....	p.56
Glossaire.....	p.58



RÉSULTATS, R&D, ÉTUDES

Résultats.....	P.28
R & D.....	p.30
Études.....	p.35



COMMUNICATION

Le grand public.....	p.38
Une politique originale de partenariats.....	p.44
Les professionnels de santé, Acteurs et relais de notre communication.....	p.49
Les grossistes-répartiteurs et les entreprises du médicament.....	p.50



RÉSULTATS FINANCIERS (HT)

Quelques commentaires.....	P.53
Comptes de résultats.....	P.54



CONTEXTES MARCHÉ & RÉGLEMENTAIRE

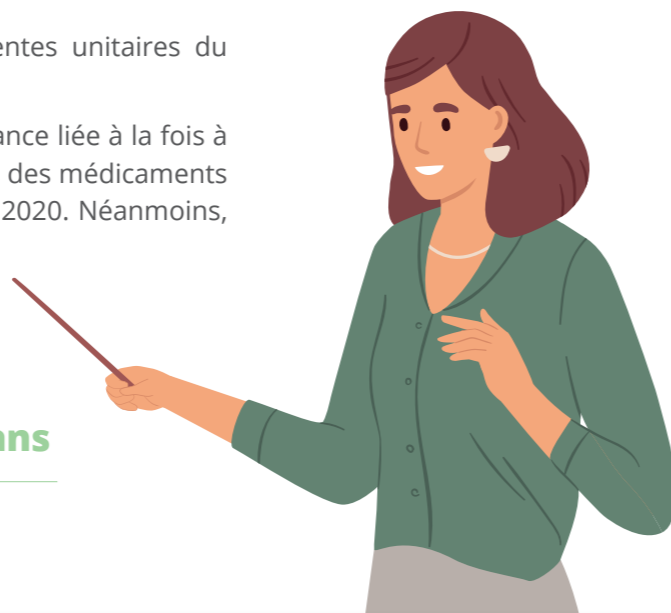
MISSIONS & GOUVERNANCE



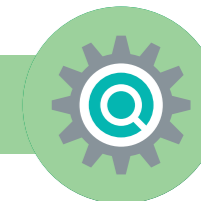
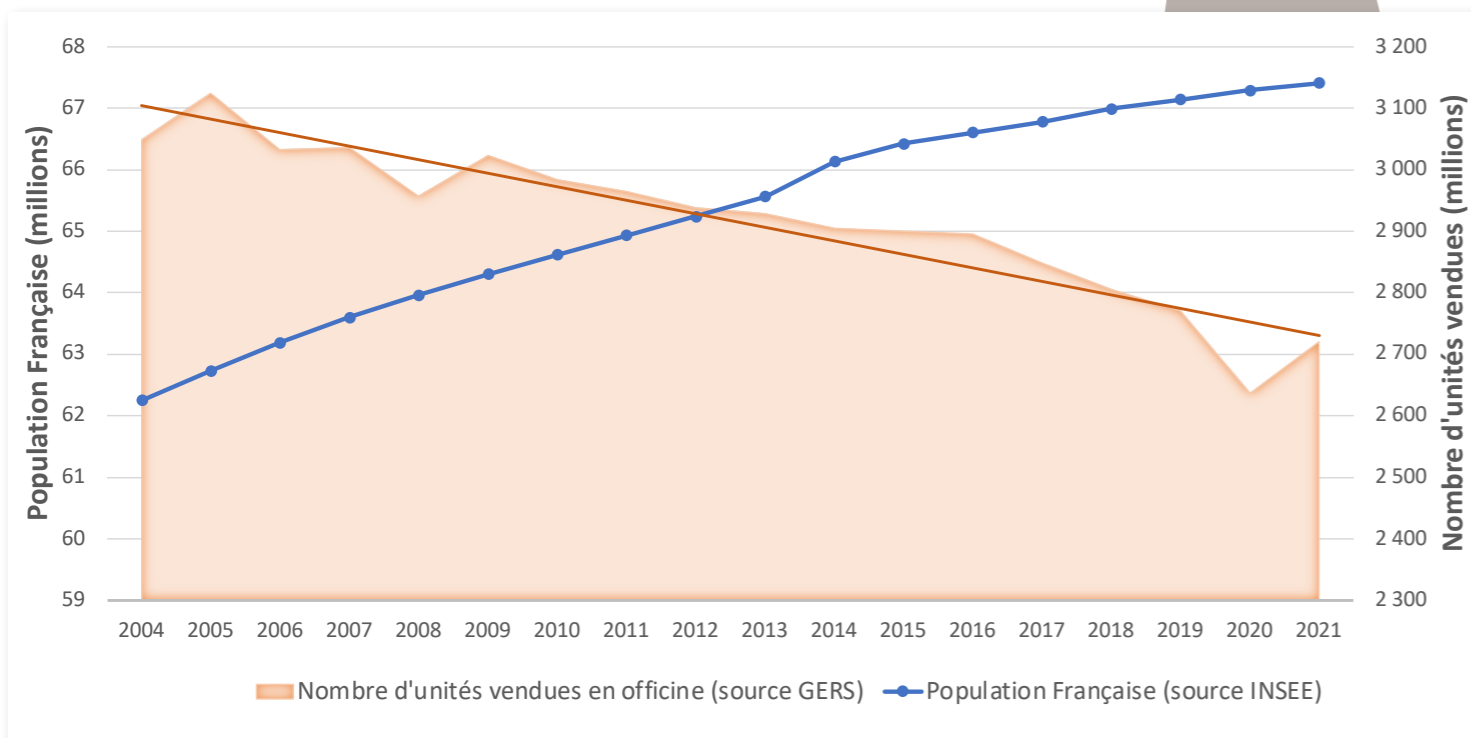
Le médicament, un usage de plus en plus raisonné

La crise de la COVID-19 avait accentué la baisse des ventes unitaires du médicament en pharmacie d'officine en 2020.

En 2021, les ventes de médicaments retrouvent une croissance liée à la fois à un moindre impact de la COVID et à une reprise des ventes des médicaments non remboursables qui avaient connu une forte baisse en 2020. Néanmoins, ces ventes restent tendanciellement à la baisse.



Une baisse régulière depuis plus de 15 ans



Textes réglementaires de la filière à REP pour les MNU

En France, l'article L. 541-10 du code de l'environnement définit le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Les filières à REP sont des dispositifs d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Les producteurs choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Obligation de la collecte des MNU par les pharmaciens d'officine

L'article 32 de la loi n°2007-248, parue au Journal Officiel du 27 février 2007, impose aux officines de collecter gratuitement les MNU, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.

Obligation de prise en charge des MNU pour les laboratoires

Tout laboratoire pharmaceutique qui exploite des médicaments à usage humain auprès des ménages doit pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU (décret n°2009-718 du 17 juin 2009, paru au Journal Officiel le 19 juin 2009).



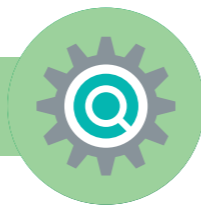
Agrément de Cyclamed

L'arrêté d'agrément de Cyclamed pour la collecte et la destruction des MNU à usage humain du 25 janvier 2010, en application de l'article R 4211-28 du Code de la Santé Publique, a été publié avec son cahier des charges au Journal Officiel du 5 février 2010. Il a été renouvelé par arrêté du 17 décembre 2015 et délivré à l'association Cyclamed à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Ministère de la Transition Ecologique a renouvelé l'agrément de Cyclamed par l'arrêté du 22 décembre 2021, publié au JO du 31 décembre 2021. Cet agrément valable pour une durée de 6 ans est effectif du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Nomination du Censeur d'État

Conformément à l'article L.541-10 du Code de l'Environnement et par décision du 27 mai 2011, un Censeur d'État est nommé auprès de l'association Cyclamed.



MISSIONS

La mission de Cyclamed, association de loi 1901 à but non lucratif, est de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers dans les pharmacies.

La sécurisation de l'élimination des MNU permet de préserver l'environnement et la santé publique.

Pour réaliser ces objectifs qui lui sont assignés, Cyclamed regroupe l'ensemble de la chaîne pharmaceutique : entreprises du médicament, grossistes-répartiteurs et pharmaciens d'officine.

L'éco-organisme est placé sous la responsabilité du Conseil d'Administration (CA) et du Bureau sous la tutelle conjointe de 2 Ministères :

- **Ministère de la Transition Écologique,**
- **Ministère des Solidarités et de la Santé.**

GOUVERNANCE

L'équipe de permanents

Cyclamed est constitué de 4 permanents : un Directeur Général, une responsable communication, une cheffe de projets logistique, environnement et qualité et une assistante administrative – comptable et déléguée à la protection des données (DPO).

L'activité de Cyclamed est suivie par un Comité de Pilotage composé de l'équipe de permanents et du Bureau de l'association sur sa gestion financière, ses résultats et sa communication.

Le conseil d'administration (CA)

L'association est administrée par un CA de 20 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale (AG) et rééligibles, comprenant des représentants des Entreprises du médicament qui exploitent sur le territoire français des spécialités pharmaceutiques à destination des ménages et des personnalités qualifiées représentant les parties prenantes (LEEM, CNOP, CSRP, APR, FSPF, UNPF, USPO, Censeur d'État).

- ✓ **2 réunions du CA en visioconférence pour l'année 2021 :**

Le 6 mai et le 10 décembre 2021.

COMPOSITION DU CA

- ASTRAZENECA*
- Association de Pharmacie Rurale (APR)
- BAXTER*
- BOEHRINGER INGELHEIM*
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP)
- Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- CRISTERS*
- Fédération des Syndicats de la Pharmacie Française (FSPF)
- GLAXOSMITHKLINE* (GSK)
- Les Entreprises du Médicament (LEEM) (2 sièges dont une personne qualifiée)
- NOVARTIS PHARMA*
- PIERRE FABRE Médicaments*
- PFIZER*
- SANOFI AVENTIS*
- Les Laboratoires SERVIER*
- TEVA*
- Union Nationale des Pharmacies de France (UNPF)
- Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO)
- Ursa *

* Entreprises du médicament

L'assemblée générale (AG)

1 réunion le 1^{er} juin 2021 avec comme principales décisions : l'approbation du rapport moral et financier 2020, les enjeux, chantiers et budget 2021 avec les prévisions budgétaires 2022-2027.

Le comité d'orientations opérationnelles (COO)

Mis en place dès 2017, le COO rassemble les parties prenantes du dispositif pour échanger sur des perspectives d'amélioration de gestion, la logistique et la surveillance du fonctionnement du dispositif Cyclamed et des interrelations entre tous les acteurs.

Il se compose :

- De l'Ordre des Pharmaciens et des représentants des pharmaciens d'officine,
- De la CSRP (Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique) représentant les grossistes-répartiteurs et le cas échéant de grossistes-répartiteurs,
- Des représentants des prestataires spécialisés de transport et de valorisation énergétique des déchets,
- De la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) et à la demande de tout professionnel du traitement des déchets,
- Des représentants de Cyclamed : son Bureau (président, secrétaire) et permanents (directeur général, cheffe de projets logistique, environnement et qualité, la responsable communication,)
- 1 réunion le 19 novembre avec notamment la présentation du marché pharmaceutique en lien avec la population, les tonnages collectés de MNU, l'impact de la loi AGECE, le ré-agrément, la dématérialisation des BSD avec « Trackdéchets », le projet compacteur et la logistique qualité, les comportements des Français et la communication de Cyclamed.

Les comités d'orientations opérationnelles en région (COOR)

Les comités d'orientations opérationnelles régionaux mensuels sont élargis à toutes les parties prenantes pour des réunions propices aux échanges et au plus près de la pratique quotidienne.

Presque chaque mois, les COO en région ont pu être maintenus en visioconférence. Y sont invités les représentants régionaux de l'Ordre des Pharmaciens, des syndicats officinaux, des grossistes-répartiteurs, des prestataires de collecte et transports de déchets, des observatoires des déchets en région, des conseils régionaux, de l'ADEME, des ARS, des associations de patients et/ou de consommateurs...

Les sujets abordés sont à la fois informatifs par exemple sur le volume des ventes des médicaments, les résultats quantitatifs de la collecte nationale et régionale, des précisions sur le fonctionnement de la filière et sont constructifs avec les apports d'expériences des parties prenantes...

21 janvier : Poitou-Charentes

18 février : PACA

18 mars : Rhône-Alpes

8 avril : Languedoc-Roussillon

20 mai : Auvergne

15 juin : conférence de presse nationale

6 juillet : Corse

23 septembre : Basse-Normandie

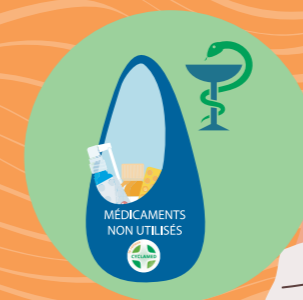
12 octobre : Alsace

18 novembre : Bretagne

14 décembre : Lorraine



TRIER, COLLECTER ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT



TRIER, COLLECTER ET VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT



Fonctionnement opérationnel de la filière REP MNU



1. Trier les médicaments non utilisés

Les Médicaments Non Utilisés (MNU) regroupent les médicaments périmés et/ou les médicaments qui n'ont plus lieu d'être utilisés dans le foyer pour des raisons d'inefficacité, d'intolérance ou d'inadéquation aux patients (par exemple forme nourrissons qui n'est plus utilisable chez des enfants). Les particuliers rapportent ces MNU dans une officine, si possible dès la fin d'un traitement, sans les emballages en carton et les notices en papier qui doivent être orientés dans le bac de tri sélectif à domicile pour un recyclage matière.

Les officines de pharmacie sont approvisionnées gratuitement et à la demande, en réceptacles de collecte en carton recyclé fournis par Cyclamed, par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs. Ces réceptacles de collecte sécurisés sont remplis par le pharmacien d'officine avec les MNU déposés par les patients.

✓ 20 880 pharmacies d'officine¹

2. Collecter en pharmacie

Les grossistes-répartiteurs distribuent gratuitement les réceptacles de collecte vides (fournis par Cyclamed) et les récupèrent pleins auprès des pharmacies d'officine lors de leur tournée quotidienne de livraison.

Les réceptacles de collecte Cyclamed collectés remplis sont ensuite déposés dans les conteneurs-bennes sécurisés et situés sur le site de l'établissement pharmaceutique des grossistes-répartiteurs.

✓ Fin 2021, 190 sites de grossistes-répartiteurs font partie du dispositif Cyclamed dont 177 en Métropole et 13 en Outre-Mer.

3. Valoriser énergétiquement

Ces conteneurs-bennes sont acheminés par des transporteurs spécialisés vers les unités de valorisation énergétique (UVE) dans chaque région, pour une élimination dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

La traçabilité est assurée par un BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) dédié Cyclamed émis et renseigné par le grossiste-répartiteur, puis complété par le transporteur spécialisé et enfin l'UVE.

✓ 53 UVE

L'énergie récupérée par l'incinération des MNU est valorisée, sous forme de chaleur et/ou sous forme d'électricité, afin de chauffer et/ou d'éclairer des logements et des établissements publics. Ces UVE couvrent le territoire national et sont sélectionnées pour leur proximité géographique des agences des grossistes-répartiteurs (moins de transports possibles pour une empreinte carbone optimisée).



¹Données CNOP actualisées le 1^{er} avril 2022

		RÉGIONS	UVE UTILISÉES EN 2021
1	MÉTROPOLE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	LUCANE BAYET
2			VERNEA CLERMONT FERRAND TDI
3			TREDI SALAISE SUR SANNE
4			RONAVAL BOURGOIN
5			SYTRAIVAL VILLEFRANCHE
6		BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	GRAND DIJON
7			SONIRVAL FOURCHAMBAULT
8			VALEST SENS
9			SYBERT BESANCON
10			VALINEA MONTBELIARD
11		JURALIA LONS LE SAUNIER UVEND	
12		BRETAGNE	IDEX DINAN
13			GEVAL BRIEC
14			SOTRAVAL BREST
15			VALOREIZH RENNES
16			SIRCOB CARHAIX
17		CENTRE-VAL-DE-LOIRE	ORVADE SARAN
18			ORISANE CHARTRE
19			ARCANTE BLOIS
20		GRAND-EST	MEUSE ÉNERGIE TRONVILLE-EN-BARROIS
21			SHMVD CHAUMONT UVEND
22			REMOVAL REIMS
23			NOVERGIE SAUSHEIM
24			CVED COLMAR
25		HAUTS-DE-FRANCE	SENERVAL STRASBOURG
26			CVEOM LABEUVRIERE
27		ÎLE-DE-FRANCE	ESIANE VILLIERS-SAINT-PAUL
28			NOVERGIE CARRIÈRE SOUS POISSY
29			GENERIS RUNGIS
30			SOMOVAL MONTHYON
31			GENERIS VAUX LE PENIL
32		NORMANDIE	GENERIS VILLEJUST
33			CGECP ST OUEN L'AUMÔNE UVEND
34			SNVE GRAND-QUEVILLY
35			OREADE SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE
36			SETRAD POITIERS
37		NOUVELLE-AQUITAINE	VRVD CENON
38			CNIM 19 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE
39			CEDL LIMOGES 87
40			SETRAD ECHILLAIS 17
41			SETRAD LA ROCHELLE 17
42		OCCITANIE	EVOLIA NÎMES UVEND
43			CYDEL CALCE UVEND
44			SETMI TOULOUSE UVEND
45		PAYS-DE-LA-LOIRE	AEC COUERON
46			SAVED à LASSE
47			SYNERVAL LE MANS
48		PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	ZEPHYR TOULON
49			EVERE FOS SUR MER UVEND
50			SPUR ENVIRONNEMENT ROGNAC TRSFTD
51			SONITHERM NICE
52			NOVERGIE VEDENE
53	OUTRE-MER	GUADELOUPE - GUYANE (cf Normandie)	OREADE - 76 st JEAN DE FOLLEVILLE
		LA RÉUNION - MAYOTTE (cf Normandie)	SNVE GRAND QUEVILLY
		MARTINIQUE	LA MARTINIQUAISE DUCOS

En 2021, 9 UVE supplémentaires ont été utilisées en complément des UVE citées ci-dessus et de manière occasionnelle, afin de palier à certaines situations particulières (arrêt technique d'une UVE, etc.).

OCCITANIE	SA OCREAL LUNEL-VIEL UVEND
NOUVELLE-AQUITAINE	CYCLERGIE PONTENX LES FORGES UVEND
	SIAP BASSENS UVEDD
	SOGAD LE PASSAGE UVEND
ÎLE-DE-FRANCE	VALBOM BEGLES UVEND
	SOVALEM MONTEREAU-FAULT-YONNE UVEND
GRAND-EST	VALO MARNE CRETEIL UVEND
	AUREADE LA VEUVE
	HAGANIS METZ

Le refus par certaines UVE de prendre en charge les MNU (changement de l'arrêté préfectoral, etc.) a obligé Cyclamed et ses prestataires à faire appel à des UVE de Déchets Dangereux telle que Spur en région PACA dont les coûts sont considérablement plus élevés.

L'aventure de la nouvelle info-tri des MNU

Le Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur, a posé le principe de mise œuvre des info-tri sur les produits soumis à REP (Responsabilité Élargie des Producteurs).

La présentation devant de la CIFREP (Commission Inter-Filière de la Responsabilité Élargie des

Producteurs) de la proposition d'info-tri des MNU devrait avoir lieu, selon ce décret, au plus tard le 30 septembre 2021, mais la non-parution du nouveau cahier des charges des MNU pour le ré-agrément de Cyclamed, ne permettait pas d'œuvrer à la création de cette info-tri...

Le 27 septembre 2021, le cahier des charges pour le ré-agrément de Cyclamed est mis en consultation publique et Cyclamed fait le pari que celui-ci sera à 99 % la version finale qui sera publiée (Arrêté du 29 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs de médicaments).

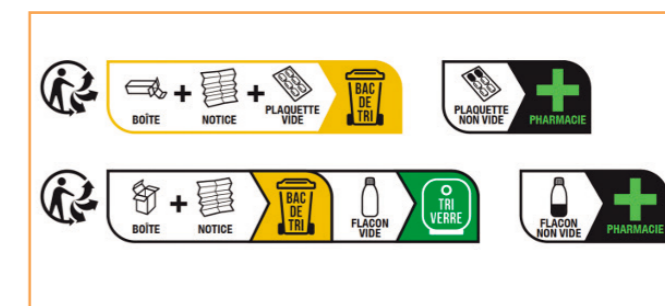
Dès lors, un travail avec Adelphé, dont l'info-tri a été validée le 9 septembre 2021, démarre afin d'être en mesure de proposer une info-tri commune comme le veut l'esprit de la loi, sachant à ce moment que le délai de 12 mois pour mettre en place l'info-tri des médicaments commence à la date du premier éco-organisme dont l'info-tri a été validée, soit le 9 septembre 2021.

Construite dans un délai très court, cette info-tri est prête à être présentée en CIFREP dès octobre 2021 mais les différents acteurs de l'État, sous l'impulsion de Cyclamed (et Dastri également) constatent que les médicaments n'obéissent pas aux mêmes règles que des produits classiques mis sur le marché, avec par exemple les cas des MITM (Médicaments d'Intérêt Thérapeutique Majeur) dont il peut y avoir obligation de stock jusqu'à 4 mois.

Après divers échanges et une écoute très attentive et proactive de la DGPR concernant la spécificité des médicaments (Direction Générale de la Prévention des Risque), l'info-tri MNU est présentée à la CIFREP du 25 novembre 2021 et approuvée par l'ensemble des votants présents !

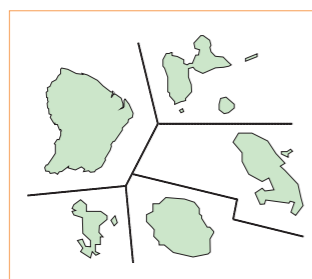
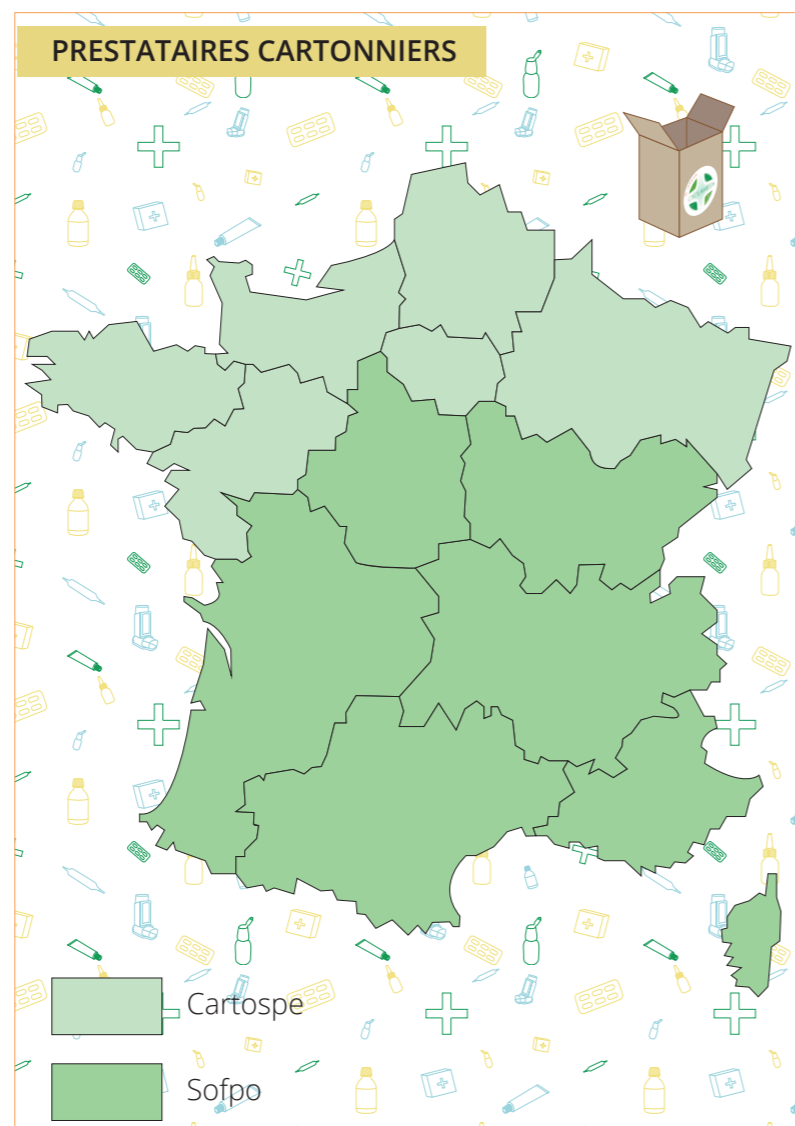
Enfin une dérogation de date de mise en œuvre de cette info-tri par nos autorités de tutelle a été obtenue, afin que la date d'approbation de l'info-tri des MNU marque le démarrage du délai de 12 mois de mise en œuvre, tout en tenant compte des obligations de stocks des médicaments.

Exemple d'info-tri commune présentée en CIFREP :



Sécurité et process qualité

Des réceptacles de collecte, renforcés et sécurisés pour les officines et les grossistes-répartiteurs



Deux cartonniers sélectionnés par appel d'offres livrent, chacun sur sa zone de chalandise les grossistes-répartiteurs pour approvisionner les pharmacies d'officine en réceptacles de collecte Cyclamed (cf. carte des cartonniers ci-dessus).

Les réceptacles de collecte Cyclamed bénéficient d'une sécurité renforcée et répondent à la norme NF X 30-507 relative aux emballages de déchets d'activité de soins à risque infectieux. Ils contiennent 83 % de fibres recyclées et disposent d'une sache en plastique à l'intérieur.

Ces réceptacles de collecte sont également un vecteur de traçabilité et de communication. Les inscriptions sur les réceptacles de collecte rappellent aux officinaux, les informations indispensables pour assurer la reprise par le grossiste-répartiteur :

- **Obligation de traçabilité** : les officinaux doivent inscrire le nom de leur officine sur le réceptacle utilisé, rempli et fermé par leur soin
- **Typologie de déchets acceptés et non acceptés** (uniquement les MNU - pas de compléments alimentaires, dispositifs médicaux, DASRI, etc.)

Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste - répartiteur

Fermez le sac plastique et le carton (nœud du sac bien visible)

N'utilisez pas un carton percé, mouillé et/ou endommagé



Inscrivez le nom de votre officine

Mettez uniquement les médicaments non utilisés retournés par les particuliers dans les cartons Cyclamed

 Ne surchargez pas le carton (poids < 15 kg)

Les palettes de réceptacles de collecte livrées aux grossistes-répartiteurs par nos prestataires répondent aux recommandations de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes et ne dépassent pas une hauteur maximale de 1m80.



TÉMOIGNAGE DE JÉRÉMIE LENNE DE CARTOSPÉ

Cartospé entretient depuis 2013 un partenariat avec Cyclamed qui a permis de concevoir et de faire évoluer le réceptacle de collecte en carton des MNU pour répondre aux contraintes de sécurité des utilisateurs et environnementales (carton recyclé).

Fort d'une expérience de 20 ans dans la création et la fabrication de réceptacles de collecte de déchets aussi variés que les DASRI (Déchets de Soins à Risques Infectieux, qui sont des déchets dangereux), les tubes et lampes fluos en passant par les balles de tennis, Cartospé a mobilisé toutes ses compétences pour créer un réceptacle de collecte en carton qui allait répondre aux triples critères : minimiser la matière employée, sécuriser la manipulation par les officinaux et les grossistes-répartiteurs et garantir la bonne tenue de ces emballages tout au long de la chaîne logistique.

Depuis 2016, le réceptacle de collecte en carton apporte satisfaction. Il est composé à plus de 80 % de papiers recyclés. Tous les composants de ce réceptacle de collecte (carton et sache plastique) proviennent d'Europe et de France ainsi que les encres utilisées pour les impressions. Nous avons la volonté d'accompagner notre partenaire dans les nouveaux défis qui se posent afin de proposer le juste accompagnement au travers par exemple d'une analyse des poids collectés, d'une meilleure communication sur le réceptacle de

collecte et d'une enquête de satisfaction du pharmacien et du grossiste-répartiteur. Tous ces éléments nous permettront ainsi de définir le cas échéant, les modifications et optimisations de notre réceptacle de collecte en carton. Dans un univers économique et industriel aussi instable (coûts des matériaux, prix de l'énergie, etc.), Cartospé est prêt à relever des nouveaux défis afin de proposer et de mettre en place des solutions innovantes pour ces réceptacles de collecte. Depuis le début de la crise sanitaire et plus récemment la guerre en Ukraine, la matière première n'a cessé d'augmenter et nous nous félicitons du partenariat construit avec Cyclamed pour passer sereinement cette période difficile. Différents leviers ont ainsi été actionnés afin de palier des délais de livraisons plus longs. Nous avons revu notre programme de production et réévalué notre stock d'alerte, ainsi que la quantité de notre stock de sécurité.

Le carton de par son cycle de vie, est un matériau de plus en plus employé ; il se transporte à plat du lieu de production au lieu d'usage ; les lieux de production sont répartis sur tout le territoire donc avec une empreinte logistique minime. Il se recycle très bien et les sites de recyclage sont aussi très nombreux sur le territoire. Il bénéficie d'une empreinte carbone très faible : une tonne de carton ondulé émet durant tout son cycle de vie, 538 kg équivalent CO₂ ; dans le cas de l'aluminium ou du plastique, ces émissions sont de 4 à 6 fois plus élevées. Au-delà de leur fonction de regroupement des déchets issus de médicaments, de sécurité lors des transports et des manipulations, les réceptacles de collecte Cyclamed sont aussi de forts vecteurs de communication pour les professionnels du médicament.

De nouveaux acteurs

De par sa robustesse et sa simplicité, le dispositif Cyclamed est reconnu par les grossistes-répartiteurs.

En 2021, deux nouveaux sites de grossistes-répartiteurs ont intégré le dispositif Cyclamed :

- AREDIS situé à Jonage en Auvergne Rhône-Alpes
- R3S (Réseau Synergie Santé Services) situé à Penne-d'Agenais en Nouvelle-Aquitaine

Plusieurs autres grossistes-répartiteurs ont sollicité Cyclamed pour intégrer le dispositif et ont reçu le dossier de candidature mais finalement n'ont pas confirmé leur volonté de s'inscrire dans un processus rigoureux et orienté vers la transparence et la qualité.



La procédure pour intégrer le dispositif Cyclamed est détaillée ci-dessous :



Dossier de candidature pour intégrer le dispositif Cyclamed pour les nouveaux grossistes-répartiteurs

Les grossistes-répartiteurs du dispositif Cyclamed représentent plus de 97 % des grossistes-répartiteurs en France et sont majoritairement adhérents de la CSRP.

Les grossistes-répartiteurs souhaitant intégrer le dispositif Cyclamed peuvent se rapprocher de l'éco-organisme pour en faire la demande :

1ÈRE ÉTAPE :

Un dossier de candidature leur est remis (questionnaire à remplir et pièces justificatives demandées).

2ÈME ÉTAPE :

Le dossier de candidature reçu complété est analysé et validé auprès du Bureau de l'éco-organisme.

3ÈME ÉTAPE :

Une visite du site du grossiste-répartiteur demandeur est organisée afin de compléter si nécessaire et vérifier avec l'ensemble des collaborateurs la faisabilité opérationnelle du dispositif (gestion des commandes de réceptacles de collecte, emplacement pour le conteneur-benne, etc.). Cette étape peut inclure la co-construction de solutions adaptées à chaque site demandeur avec les prestataires spécialisés de Cyclamed.

4ÈME ÉTAPE :

À la suite de la visite du site, l'évaluation finale du dossier de candidature, est réalisée. À l'acceptation de la candidature par le Bureau de l'éco-organisme, le site est accompagné dans la mise en place opérationnelle du dispositif.

Un suivi régulier des partenaires

Cyclamed réalise un suivi régulier de ses prestataires en Métropole et en Outre-Mer :

- Échanges permanents avec les grossistes-répartiteurs et organisation de visites qualité sur certains sites
- Réunions hebdomadaires à mensuelles selon les besoins avec les prestataires de collecte, les cartonniers, etc.

Ces suivis réguliers ont permis à Cyclamed de maintenir de très bonnes relations avec ses prestataires, de co-construire avec eux les différents projets de l'association et surtout d'anticiper les problématiques qui peuvent survenir afin de trouver rapidement des solutions adaptées.

La crise Covid a eu des conséquences notables sur le dispositif Cyclamed en termes d'augmentation des coûts liés à la hausse du prix de l'énergie, du prix des papiers/cartons/plastiques et des transports/livraisons.

Le coût du réceptacle de collecte Cyclamed a augmenté de 19 % entre avril et décembre 2021.

Cyclamed a su accompagner ses prestataires dans cette période très difficile et a entamé des négociations afin de leur permettre d'absorber ces hausses et de maintenir ainsi le dispositif opérationnel.

Une tension notable est également à notifier au niveau de la disponibilité des palettes et des conteneurs-bennes (qu'ils soient maritime ou non).

Vers une traçabilité dématérialisée

A. Bordereaux de Suivi des Déchets au format papier

Cyclamed fournit l'ensemble des sites de répartition faisant partie de son dispositif, des Bordereaux de Suivi des Déchets Issus de Médicaments (BSD) propre à l'association, au format papier.

Chaque enlèvement du conteneur-benne par le prestataire de collecte est tracé par le remplissage et la signature d'un BSD numéroté, présenté par le site de répartition et récupéré par le chauffeur du prestataire (signature des deux parties). À l'arrivée à l'unité de valorisation énergétique, il est également rempli et signé par son responsable puis retourné à Cyclamed afin de garantir la traçabilité totale de la prestation.

B. Bordereaux de Suivi des Déchets dématérialisés

En 2021, Cyclamed a adhéré à la plateforme « Trackdéchets » mise en place par le Ministère de Transition Écologique pour la dématérialisation de ses Bordereaux de Suivi des Déchets Non Dangereux.

En partenariat avec son prestataire de collecte Véolia, cette solution a été expérimentée avec succès sur un site de répartition en région PACA.

Le Prestataire de collecte génère le Bordereau de Suivi des Déchets sur la plateforme en amont de la date d'enlèvement des conteneurs-bennes. Le jour de l'enlèvement, le Prestataire présente le Bordereau de Suivi des Déchets ainsi généré au nom du site de répartition et le soumet à ce dernier pour la signature électronique, puis à l'usine de valorisation énergétique.

Cyclamed souhaite élargir cette solution sur l'ensemble des sites de répartition au niveau national afin que tous ses Bordereaux de Suivi des Déchets soient dématérialisés.

La dématérialisation des BSD Cyclamed sera inscrite également dans l'appel d'offres transporteurs qui sera lancé en 2022.

Un système documentaire qualité structuré

Pour assurer la protection de tous les acteurs du dispositif (pharmacies d'officine, grossistes-répartiteurs, entreprises du médicament, etc.), Cyclamed a mis en place une politique d'assurance qualité concrétisée depuis 2010 par deux documents majeurs :

- La Charte de Qualité Sécurité, rédigée en 2010 et mise à jour en février 2021, est co-signée par toutes les parties prenantes sur les engagements de chacun,
- La Fiche d'Anomalie Qualité ou FAQ pour remonter aux responsables de Cyclamed tout dysfonctionnement au sein du dispositif.

Charte Qualité Sécurité

CYCLAMED est une association loi 1901 à but non lucratif qui regroupe l'ensemble de la profession pharmaceutique (grossistes-répartiteurs, industriels) pour récupérer et valoriser les déchets médicamenteux à usage humain en provenance exclusive des ménages. Parce que les pharmaciens de CYCLAMED souhaitent, dans le cadre du bon usage du médicament, protéger l'environnement et promouvoir la sécurité sanitaire domestique, ils s'engagent tous ensemble à respecter cette charte.

1. Chaque PHARMACIE D'OFFICINE s'engage à :

- Collecter gratuitement les médicaments non utilisés (MNU), à usage humain, périmés ou non, rapportés par les particuliers qui les détiennent (Loi N°2007-248 du 26 février 2007, article 32).
- Les MNU correspondants aux médicaments entamés ou périmés (sans aiguilles).
- Il est interdit de remettre ou de donner les MNU.
- Les MNU récupérés sont obligatoirement mis dans un carton CYCLAMED.
- Une fois les déchets en carton et sa sache doivent être fermés.
- Identifier chaque carton CYCLAMED au nom de l'officine.
- Stocker les cartons CYCLAMED dans une zone interdite au public.
- Conseiller au patient de ne pas stocker les médicaments chez lui, mais de prendre l'habitude de les rapporter à la pharmacie.
- Sensibiliser le patient à la nécessité de trier les MNU et inciter à séparer les emballages en carton et notices en papier des MNU pour les mettre dans le tri sélectif du domicile.
- Echanger oralement avec le patient et mettre à disposition des clients des supports d'information sur la récupération des MNU.
- Favoriser la reconnaissance du dispositif par l'apposition de la vitrophane CYCLAMED, en accompagnement de la présente charte de qualité.
- S'assurer auprès du patient, que les déchets rapportés sont bien des MNU.

2. Chaque ETABLISSEMENT DE RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE s'engage à :

- Tenir à disposition du pharmacien d'officine, sans rupture de stock, les cartons CYCLAMED en respectant les quantités minimales et maximales mensuelles de réapprovisionnement fixées par CYCLAMED.
- Reprendre uniquement les cartons CYCLAMED pleins, fermés et identifiés au nom de l'officine dans les 24 heures.
- Ranger les cartons fermés/écupérés dans les officines dans le conteneur CYCLAMED fermé et cadenassé, situé dans l'établissement et assurer de son remplissage optimal.
- Mettre la vitrophane ou l'autocollant CYCLAMED à l'arrière de tous les véhicules de livraison.
- Ne délivrer aucun carton CYCLAMED aux hôpitaux et aux cliniques.
- Utiliser exclusivement les bordereaux de suivi de déchets issus de médicaments CYCLAMED pour l'enlèvement du conteneur.
- Signaler toute défectuosité des conteneurs à CYCLAMED.
- Donner libre accès et toute facilité à CYCLAMED ou ses représentants pour le bon fonctionnement du dispositif.

3. Chaque ENTREPRISE DU MÉDICAMENT s'engage à :

- Verser une cotisation à CYCLAMED selon le barème défini lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association dans la mesure où il commercialise des médicaments en France et en officine à destination du grand public.
- Mentionner sur les emballages en carton et/ou les notices de médicaments son appartenance au dispositif CYCLAMED, en apposant le logo « info tri du médicament », dès que possible.
- Informer CYCLAMED des actions mises en place en échantillons et développées avec la filière REP dédiée.
- Travailler avec CYCLAMED pour informer ses collaborateurs et aussi le grand public de toutes les actions de l'éco-organisme.

4. CYCLAMED s'engage à :

- Communiquer auprès des officines, des grossistes-répartiteurs, des entreprises du médicament, du grand public et autres parties prenantes sur les principes, actions et fonctionnement de Cyclamed.
- Assurer la gestion et le fonctionnement du dispositif de collecte et de valorisation énergétique des MNU.
- Contractualiser avec les fournisseurs de cartons CYCLAMED en faisant respecter le cahier des charges sur la qualité des cartons et leur livraison en temps et en heure aux établissements de répartition.
- Fournir à tous les établissements de répartition les coordonnées des fournisseurs des cartons CYCLAMED.
- Contractualiser avec les sociétés de transport pour la mise en place et l'enlèvement des conteneurs ainsi qu'avec les incinérateurs pour la valorisation énergétique des MNU collectés.
- Fournir aux établissements de répartition le matériel nécessaire au bon fonctionnement du dispositif (cartons - bordereaux de suivi de déchets - conteneurs).
- Assurer le règlement de toutes les factures des prestataires sollicités pour permettre le bon fonctionnement du dispositif.
- Assurer avec les prestataires, l'entretien des conteneurs et leur retrait en 24h/24 après la demande de réapprovisionnement de répartition.
- Collecter les informations sur les dysfonctionnements sur l'ensemble de la chaîne du dispositif.
- Fournir les données statistiques aux Pouvoirs Publics sur les flux de déchets collectés et leur composition.
- Communiquer sur cette charte vers tous les acteurs.

Notifications de signalement de « refus » des officines

Le site Internet de Cyclamed étant interactif, des internautes nous font part de refus de collecte de MNU par des officines, sans détail précis par la patientèle.

Conformément aux règles du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Cyclamed informe, depuis octobre 2020, que les détails de ces signalements sont à effectuer sur le site du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens qui gère ensuite le suivi de ceux-ci avec les Conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens.

En 2021, l'éco-organisme a régulièrement communiqué sur l'obligation des pharmacies

d'officine de collecter les MNU des particuliers, et, nous constatons une évolution :

- La part des signalements, via nos réseaux sociaux, qui était importante ces dernières années, est désormais à 0,
- Les 30 notifications exprimées, l'ont toutes été via notre site Internet,

En parallèle, nous menons une étude barométrique annuelle avec l'Institut BVA auprès d'un échantillon représentatif de la population française. L'étude online révèle en 2021 que 16 % des personnes interrogées ont essayé un refus de la part d'une officine.

Outre-Mer

Le fonctionnement de Cyclamed

Il est identique à celui en Métropole. Seule La Martinique possède sur son territoire une UVE « La Martiniquaise de Valorisation », où sont valorisés énergétiquement les MNU des particuliers martiniquais.

Pour les autres territoires, les conteneurs pleins de réceptacles de collecte Cyclamed remplis sont acheminés en Métropole pour être valorisés dans deux UVE en Normandie (cf. le tableau « Dispositif et tonnages collectés en Outre-mer en 2021 »).

Présence du dispositif Cyclamed en Outre-Mer



Aucun dysfonctionnement et/ou incident n'a été notifié en 2021.

Depuis, procédures, instructions et formulaires structurés sont venus compléter notre système d'assurance qualité :

- Cartographie des process, Risk Port Folio pour évaluer les risques,
- Procédures sur l'appel à cotisation, l'engagement et le règlement des dépenses,
- Sécurité du personnel avec l'instruction de consigne et de remise des Équipements de Protection Individuelle (EPI),
- Sécurité informatique avec la nomination du DPO et la mise en place d'une charte informatique en lien avec le RGPD,
- Charte de télétravail,
- Livret d'accueil du collaborateur...

Dispositif en Outre-Mer en 2021 :

Territoires d'Outre-Mer	Grossiste-Répartiteur	Nombre de conteneur-benne	Unités de Valorisation Énergétique
Guadeloupe	Sopharma	1	Oréade - Saint Jean De Folleville
	GPG	1	
	Ubipharm	1	
Martinique	Sopharma	1	La Martiniquaise
	Ubipharm	1	
Guyane	SPG	1	Oréade - Saint Jean De Folleville
	Ubipharm	1	
La Réunion	Pharmar	1	SNVE - Grand Quevilly
	Cerp (Sainte Marie et Saint Pierre)	2	
	Soredip	1	
Mayotte	Copharmay	1 conteneur situé chez Star Mayotte + 2 box loués	SNVE - Grand Quevilly
	Ubipharm		
Saint Martin	Laborex	1	Oréade - Saint Jean De Folleville
TOTAL	13	13	2 UVE en Normandie 1 UVE en Martinique

Organisation et gouvernance adaptées aux besoins locaux

A. Plateformes Caraïbes et Océan Indien

Cyclamed, avec l'ensemble des éco-organismes, finance les différentes plateformes de suivi des filières à Responsabilité Élargie Producteurs (REP) mises en place par l'État, l'Ademe et les éco-organismes contributeurs, afin de mener des actions concrètes communes qui permettent de répondre aux besoins des éco-organismes ainsi qu'aux besoins des territoires concernés :

- **Plateforme « Océan Indien »** : pour les territoires de La Réunion et de Mayotte

- **Plateforme « Caraïbes »** : pour le territoire de La Martinique, Guadeloupe (y.c. Saint Martin et Saint Barthélemy) et Guyane

Les plateformes se réunissent plusieurs fois dans l'année afin de suivre les actions engagées, ou à engager, par les éco-organismes et leurs partenaires tels que : développement du transport inter-îles, valorisation énergétique des déchets de ces territoires, augmentation des points d'apport volontaires sur les communes, communication, etc.

Une réunion annuelle est organisée au niveau national réunissant l'ensemble des parties prenantes des plateformes.

B. Facilitateurs Cyclamed

Cyclamed a fait le choix de représentants ou facilitateurs sur les territoires d'outre-mer, afin d'avoir un relais de proximité auprès des professionnels du médicament, des prestataires, des institutionnels (ARS, délégation outre-mer de l'Ordre National des Pharmaciens...) et du grand public :

- **Martinique** : la société Entreprises & Environnement (2019)
- **Guadeloupe** : la société C2D Consulting (2019)
- **La Réunion** : le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion - SICR (2020)
- **Guyane** : la société Acorpe Environnement et Agriculture (2021)
- **Mayotte** : la société Maoré Territoires, en tant que consultant (2021)

Transfert des MNU de Guadeloupe vers la Martinique

Dans le cadre de la démarche RSE de Cyclamed, afin de réduire les émissions de gaz, de favoriser l'emploi local et d'optimiser son dispositif tout en respectant le principe de proximité, Cyclamed négocie depuis 2019 avec les autorités locales afin que le transfert des MNU de Guadeloupe vers la Martinique puisse être autorisé. Cyclamed a demandé l'inscription de ce transfert dans les Programmes Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et a sollicité la DEAL Martinique et l'UVE La Martiniquaise :

- Approbation du PRPGD Martinique le 26 novembre 2019
- Approbation du PRPGD Guadeloupe le 28 février 2020
- Accord de l'UVE La Martiniquaise de recevoir les MNU de la Guadeloupe
- DEAL Martinique : parution de l'arrêté d'autorisation de ce transfert le 17 mai 2021

Entre février 2020 et août 2021, Cyclamed a lancé une étude pour évaluer la faisabilité d'un transfert des MNU de la Guadeloupe vers la Martinique.

6 transporteurs ont été sollicités pour la réalisation de cette étude dont le résultat démontre un coût compris entre 12 % et 74 % plus importants et un bilan empreinte carbone moins avantageux (fret

vs cargo) comparés au retour en Métropole de ces déchets.

Cas particulier des territoires de l'Océan Indien

L'année 2021 a été marquée par de grandes problématiques de retour des déchets en Métropole, notamment des territoires de La Réunion et de Mayotte, dues principalement au refus des compagnies maritimes d'exporter certains types de déchets (durcissement de la réglementation, etc.) et une pénurie de conteneurs maritimes. Ces problématiques ont eu comme conséquence un ralentissement notable des exports et un coût beaucoup plus élevé pour la gestion des MNU en provenance de ces territoires.

Dans le cas particulier de Mayotte, où il y a très peu d'acteurs œuvrant dans le domaine de la gestion des déchets et où les exportations des déchets sont à l'arrêt depuis l'été 2021, Cyclamed a dû s'organiser en louant deux box sécurisés afin d'offrir une solution temporaire de stockage à ses deux grossistes-répartiteurs qui continuaient de récupérer des réceptacles de collecte Cyclamed pleins de MNU auprès de leurs clients officinaux.

Communication

En synergie avec nos campagnes menées en métropole, nous avons choisi de diffuser notre billboard TV sur les chaînes leaders en Outre-mer : Guadeloupe 1^{ère}, Martinique 1^{ère}, Guyane 1^{ère}, Mayotte 1^{ère} et Antenne Réunion, à des heures favorables.

3 vagues ont été diffusées en 2021 :

Dates	Nombre de contacts auprès des Femmes Responsables d'achat avec enfant	Nombre de contacts pour les 50 ans +
Du 1 ^{er} au 28 /02	1,4 millions	2,8 millions
Du 5 au 31/07	1,3 million	3,6 millions
Du 20/09 au 31/10	1,3 million	3,6 millions

Cyclamed a participé à la campagne radio et digitale du Ministère de la Transition Écologique et de l'Ademe, dite « 3 R » (Réduire, Réutiliser, Recycler) du 11 octobre au 31 décembre 2021, avec d'autres éco-organismes, sur l'économie circulaire dans 4 départements d'Outre-Mer : La Réunion, St Martin, Guyane française, Mayotte.

1 830 spots radio de 30 secondes ont été diffusés du 11 octobre au 7 novembre (4 semaines) et la vidéo 2020 de 16 secondes a été diffusée du 11 octobre au 7 novembre (4 semaines). Elle a généré 2,8 millions de vues. 22 716 internautes, majoritairement sur portable, se sont rendus sur le site dédié de la campagne.



Nous avons aussi participé à « La Marche pour le climat » (31 octobre), organisé en octobre une journée de sensibilisation auprès des agents du CINOR (territoire du Nord de la Réunion), assuré une formation auprès de l'IFSI (Institut de formation en soins infirmiers).



Grâce à nos facilitateurs nous avons pu mener des actions de proximité :

> En Guadeloupe :

Dans le cadre de la semaine du Recyclage, du 15 au 20 mars 2021, au centre commercial Collin's, 1 800 personnes ont été sensibilisées grâce aux différents supports de communication Cyclamed et par une animation sur place le samedi 20 mars.

D'août à octobre 2021, nos différentes affiches ont été adressées aux pharmacies et aux collectivités locales: Communautés d'agglomérations de la Riviera du Levant, CA Nord Grande Terre, CA Grand Sud Caraïbes, Marie-Galante.

Cinq « Cyclamens », présentations du fonctionnement de la filière ont été proposés aux 57 pharmaciens d'officine inscrits (24 participants).

> En Martinique :

Cyclamed a participé tout au long de l'année avec notre facilitatrice et d'autres éco-organismes à :

- Dix tournées « Kay pwap » dans différentes localités : Diamant, Robert, Gros Morne, Trinité, Lamentin, Fort de France, Carbet, Lorrain, Saint Esprit, Ducos.
- Des interventions dans 15 écoles, collèges et lycées, notamment pendant la « Semaine du Développement durable » : plus de 1 000 élèves ont ainsi été sensibilisés au « réflexe Cyclamed » et pourront ainsi être des relais d'information auprès de leurs parents et grands-parents.
- Des rencontres pour échanger sur les actions à mettre en place et favoriser le retour des MNU en pharmacie, en partenariat avec des offices HLM.

> À La Réunion :

Cyclamed a participé à l'événement du 1^{er} salon de l'Écologie de La Réunion à St Denis (Nordev) en septembre 2021. Un kakémono, des affiches, flyers, vidéos, présentaient notre filière aux 9 000 visiteurs du grand public et des acteurs du développement durable.



> En Guyane :



TÉMOIGNAGE DE FRANCIS VIGNE (FACILITATEUR EN GUYANE)

« Facilitateur pour CYCLAMED en Guyane, les actions conduites avec l'éco-organisme m'ont permis de faire un état des lieux du dispositif en place et de mettre en œuvre des actions adaptées d'accompagnement et de sensibilisation auprès des acteurs locaux comme les grossistes-répartiteurs et le grand public.

À ce titre, la Caravane de la réparation en partenariat avec la CMA (Chambre des métiers et de l'Artisanat) présente sur 10 samedis, répartis entre octobre sur le territoire de la CCDS (Communauté de Communes des Savanes) et novembre/décembre sur le territoire de la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral), a permis d'informer et de sensibiliser le grand public sur la prise en charge de l'ensemble des déchets. Dans ce cadre et compte tenu de l'enjeu sanitaire et environnemental que présentent les MNU, cette opération a mis en exergue la nécessité de poursuivre les actions de communication de proximité, menées sur le terrain pour mieux faire connaître la filière par le grand public, en complémentarité des campagnes de sensibilisation menées à la télévision (chaîne leader de Guyane), pour développer la prise de conscience des patients sur la nécessité de rapporter leurs MNU dans les officines qui ont l'obligation de les récupérer.

S'agissant des acteurs opérationnels, des actions ont pu être menées directement auprès des grossistes répartiteurs afin de les accompagner pour un bon fonctionnement du dispositif (suivi de la mise à disposition des outils de collecte et de sensibilisation, formation des chauffeurs-livriers).

Le challenge de 2022, sera de parvenir à renforcer encore les actions de communication de proximité et de poursuivre le soutien aux acteurs opérationnels par des interventions ciblées telles que, des formations Cyclamed pour les préparateurs en pharmacie, car ils sont des relais incontournables auprès de la patientèle.

Toutes ces actions vont nous permettre de mieux informer les Guyanais et d'accroître les performances de la filière de la récupération des MNU sur le territoire. »



RÉSULTATS R&D ÉTUDES

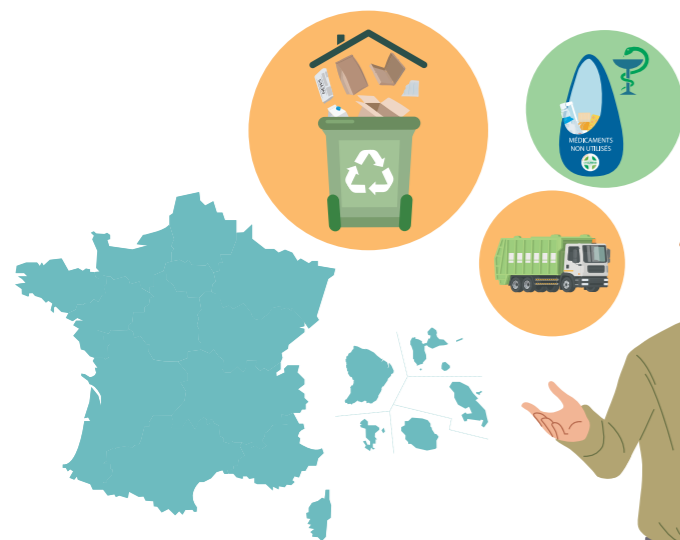
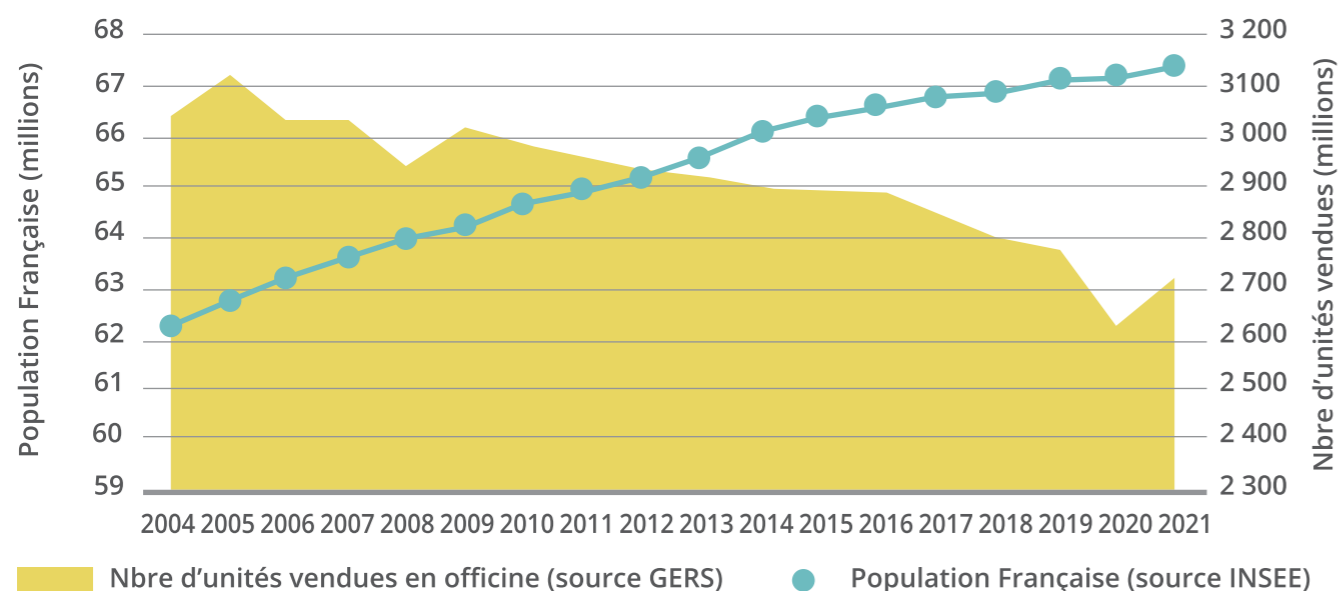




Résultats

Les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine en baisse, les changements de comportements de tous les acteurs et un bon usage de ceux-ci contribuent à la baisse de l'armoire à pharmacie familiale et ainsi de la quantité de MNU chez les ménages français. La quantité des

MNU collectée se consolide depuis 5 ans, avec une conscience de plus en plus importante de sécurité environnementale et sanitaire appuyée par une implication plus forte des citoyens dans le retour des MNU à l'officine (cf. résultats de l'enquête barométrique BVA page 35).



La crise sanitaire de la Covid 19 a encore eu en partie un impact sur l'évolution des tonnages collectés en 2021. Le confinement imposé du 3 avril au 3 mai 2021 a ralenti le retour des MNU dans les officines.

En 2021, 13 763 tonnes de Déchets Issus du Médicament (DIM) ont été collectées grâce aux ménages français via les pharmacies d'officines et les grossistes-répartiteurs avant leur valorisation énergétique soit une augmentation d'environ 4 % par rapport à 2020.

Métropole + Outre-Mer		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	Collecte brute (DIM) (tonnes)	15 874	15 168	14 653	14 938	13 213	13 763
B	MNU collectés (tonnes)	11 884	11 083	10 827	10 675	9 953	9 833

Régions	Tonnages MNU			MNU en g/hab		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
MÉTROPOLE						
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES	1 141	1 085	1 062	143	136	131
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE	541	476	469	194	171	168
BRETAGNE	543	484	484	163	145	144
CENTRE - VAL - DE - LOIRE	446	425	434	174	166	170
CORSE	48	47	44	141	138	127
GRAND - EST	1 020	908	927	185	164	168
HAUTS - DE - FRANCE	1 150	1 085	1 078	192	181	180
ÎLE DE FRANCE	1 466	1 370	1 352	120	112	110
NORMANDIE	576	543	522	174	164	158
NOUVELLE - AQUITAINE	1 040	963	955	174	161	158
OCCITANIE	1 020	958	948	173	162	158
PAYS - DE - LA - LOIRE	666	629	623	176	166	162
PROVENCE - ALPES - COTE - D'AZUR	881	830	817	174	164	161
TOTAL MÉTROPOLE	10 540	9 803	9 715	163	151	149
OUTRE-MER						
GUADELOUPE/ST MARTIN	26	29	26	68	77	68
MARTINIQUE	28	23	22	76	62	63
GUYANE	13	19	13	47	66	46
LA RÉUNION	67	79	56	78	92	66
TOTAL OUTRE - MER	135	150	118	63	69	54
TOTAL France	10 675	9 953	9 833	159	149	146

La collecte des MNU présente des disparités régionales relativement limitées. Ces disparités sont à l'image de ce qui se passe sur l'ensemble des autres déchets récupérés par les différents éco-organismes : les régions urbaines, les régions isolées géographiquement (îles par exemple) et les DROM-COM sont en dessous de la moyenne France. De nombreux autres facteurs (niveau de vie, âge de la population, traitement des déchets, etc.) ont aussi une influence sur cette récolte.

De très fortes baisses de la collecte sont à noter pour les territoires des DROM-COM (hors Martinique) en raison des problématiques majeures survenues sur l'exportation des déchets vers la Métropole. La Martinique en a été épargnée en raison du traitement local des réceptacles de collecte MNU via une valorisation énergétique sur l'UVE La Martiniquaise.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Cyclamed a souhaité dès 2021 s'assurer de la robustesse de ses études de « gisement des MNU » et de « caractérisation des réceptacles de collecte pleins de MNU » en en faisant une analyse critique et en confiant à des experts un travail de réflexion sur ces recherches. Cette démarche a été reprise dans le cahier des charges de l'agrément 2022-2026, mettant ainsi en évidence les qualités anticipatrices de Cyclamed, toujours en recherche d'amélioration.

Gisement des MNU dans les foyers français (Institut CSA), son analyse critique

En 2010, Cyclamed a missionné l'Institut d'Études Marketing et d'Opinion CSA (Conseil, Sondages, Analyses), afin de réaliser une étude sur l'estimation du gisement des MNU en France Métropolitaine.

Jusqu'en 2018, cette estimation du gisement des MNU était fondée sur des données collectées au sein des foyers tirés au sort aléatoirement par randomisation, selon une méthode d'entretien en face/face, avec des enquêteurs qui se rendaient au sein du foyer pour effectuer les pesées.

Les 5 études réalisées pendant ces 10 ans, toujours à la même période de l'année, ont mis en évidence une diminution significative des MNU en corrélation forte avec la baisse de la consommation médicamenteuse, l'amélioration de l'observance et la diminution du poids de l'armoire à pharmacie au domicile.

En 2020, compte tenu de la crise de la COVID, des confinements successifs, des mesures barrières nécessaires, les face-à-face avec les patients ont été remplacés par un recueil on line en 2 temps :

► **TEMPS 1** : un recrutement online des foyers à partir du panel CSA, via un questionnaire d'une dizaine de minutes avec l'engagement du répondant pour participer au temps 2

► **TEMPS 2** : un entretien en visio pour faire les pesées, assistée avec un enquêteur (formé pour suivre un protocole établi pour cet entretien : étalonnage de la balance, vérification des 2 tas de médicaments - les MNU et les autres, visionnage et relevé des 2 pesées)

De plus, il est à noter que le taux élevé de perte des

foyers entre les temps 1 et 2, peut avoir une influence sur la qualité des foyers recrutés.

CSA et Cyclamed ont privilégié ce recueil 100 % online afin d'assurer un recueil des données complètement sécurisé à la vue du contexte sanitaire en assumant cette différence de méthodologie de collecte.

Ces changements ont généré plusieurs biais :

• Biais du recrutement online :

Le mode de collecte exclut les foyers qui n'ont pas accès à internet et les personnes qui ne sont pas assez à l'aise pour conduire un entretien en visio.

Suite au recrutement online, le répondant accepte de convenir d'un entretien de pesées en visio. La participation pour l'entretien de pesées est de l'ordre de 45 %.

• Biais dans l'évaluation au foyer :

- Le répondant est autonome pour rassembler ses MNU :

Comme en face/face, le répondant a certes quelques jours, entre le questionnaire online et l'entretien de pesées pour rassembler l'ensemble de ses médicaments, mais il n'est plus assisté « physiquement » et une infographie expliquant comment rassembler l'intégralité de ses médicaments et comment il faut trier les MU¹ et MNU était remis aux foyers.

- La balance utilisée n'était pas fournie par les enquêteurs :

Il a été demandé aux foyers d'utiliser leur balance de cuisine, validée lors de la visio-assistance avec un étalonnage à base de pièces de monnaie pour évaluer sa précision.

• Biais dans le tri des MNU :

CSA et Cyclamed s'interrogent sur la bonne compréhension des répondants sur l'identification et la signification des MNU, c.-à-d. que les MNU sont bien les médicaments dont **ils ne se servent plus jamais** et qu'ils sont réellement prêt à les déstocker définitivement.

L'analyse des résultats régionaux montre des disparités difficilement explicables. La collecte des MNU dans certaines régions ayant largement dépassée le gisement évalué.

Ces différents changements et biais conduisent à des résultats très discordants avec les données des années précédentes et les données issues d'autres

sources, concernant les ventes de médicaments, le comportement des patients (connaissance du dispositif, pourcentage de patients déclarant rapporter leurs MNU, pourcentage de patients déclarant séparer les MNU et les emballages), nous conduisent à considérer les résultats de ces 2 dernières études comme non exploitables et à recommander une remise à plat de la méthodologie de cette étude.

Le nouveau cahier des charges de l'association, paru le 29 octobre 2021, impose à Cyclamed de rechallenge la méthodologie de l'étude gisement d'ici fin juin :

• **Article 2.1** : « Objectifs de collecte des médicaments non utilisés - (...) l'éco-organisme transmet sa proposition de méthodologie d'évaluation du gisement de référence, après consultation de son comité des parties prenantes, pour accord au ministre chargé de l'environnement au plus tard six mois à compter de la date d'agrément »

Cyclamed s'est ainsi rapproché de plusieurs prestataires experts en statistique. Une étude a été lancée fin 2021 avec des chercheurs de l'université de Grenoble.

Une collecte de plus en plus affinée démontrée par nos études de caractérisation (SODAE)

L'amélioration qualitative du geste de tri affiné se traduit par une baisse de la présence des emballages

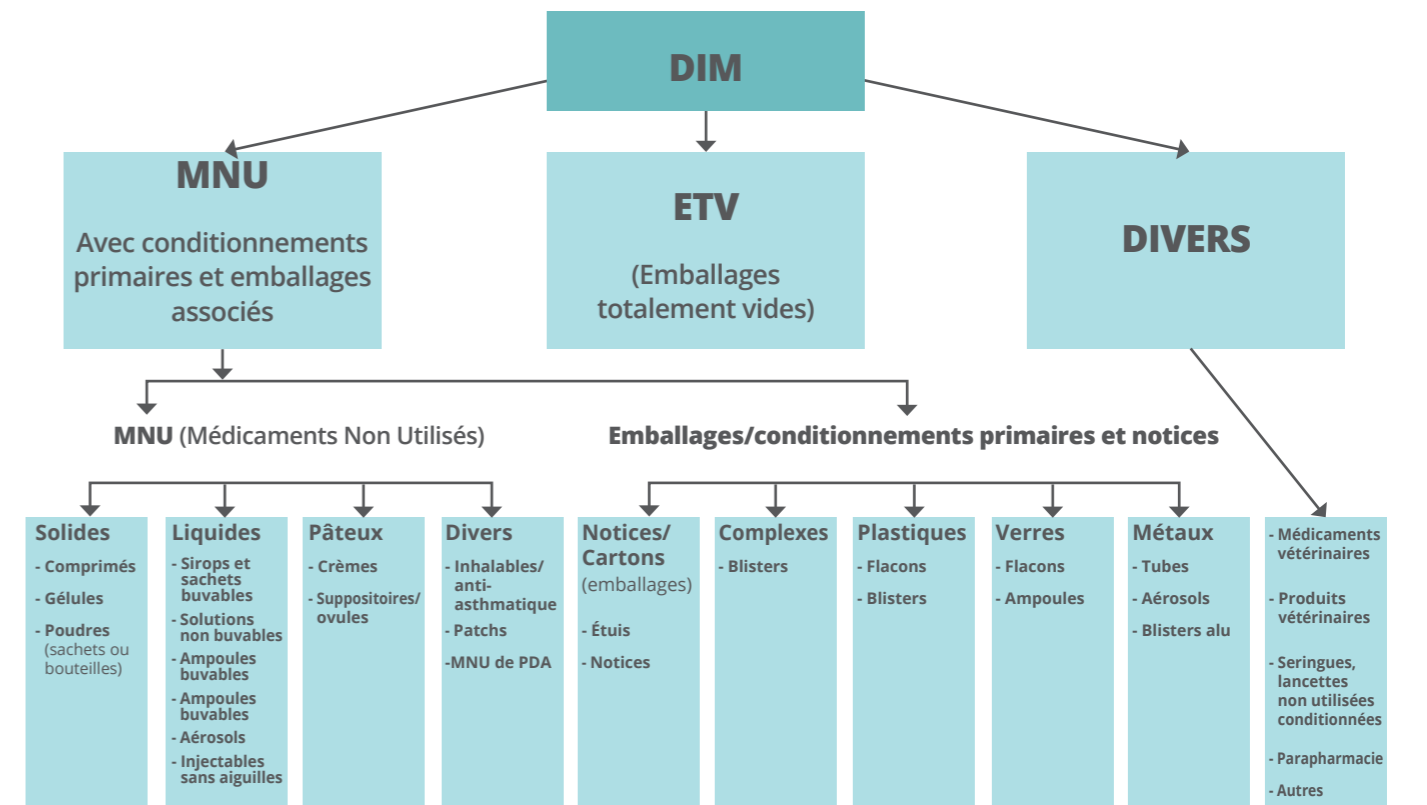
en cartons et notices en papier dans les MNU collectés et stimulée par les campagnes d'information grand public à la télévision, sur les réseaux sociaux et en affichage.

L'étude annuelle de caractérisation de la collecte, réalisée par le bureau d'études SODAE, est effectuée sur site à partir des conteneurs-bennes situés en 2021 sur 5 agences de grossistes-répartiteurs :

- Bretagne, CERP BRETAGNE ATLANTIQUE à Rennes Saint Grégoire (35) (site témoin d'année en année),
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ALLIANCE HEALTHCARE à Marseille (13),
- Centre-Val-De-Loire, OCP RÉPARTITION à Blois (41),
- Auvergne Rhône-Alpes, PHOENIX PHARMA à Chassieu (69),
- Île-de-France, ALLIANCE HEALTHCARE à Pantin (93).

Dans chaque conteneur-benne, des réceptacles de collecte Cyclamed pleins sont prélevés aléatoirement selon le plan d'échantillonnage défini par la méthodologie de l'étude. Un tri des déchets issus du médicament (DIM) est effectué en différenciant les MNU (selon 14 catégories), des déchets non médicamenteux (compléments alimentaires, parapharmacie...), des emballages et notices (totalement vides ou non).

Enfin, les matériaux sont triés selon 5 composants : carton papier, plastique, verre, métaux, et complexes. Tous les éléments ainsi séparés sont pesés selon le schéma ci-dessous :



¹MU = Médicament encore utilisés

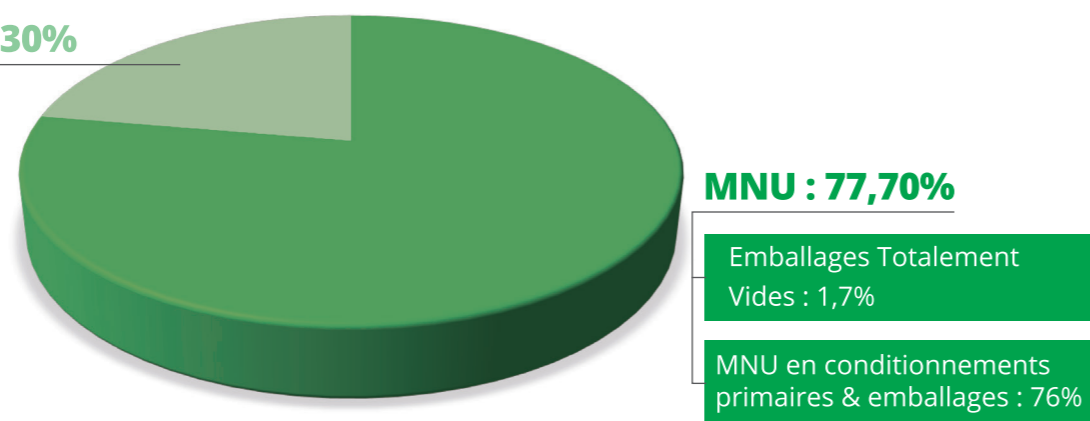
Évolution de la composition de la collecte depuis 2016 :

Caractérisation de la collecte		Tonnages					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	Emballages Totalement Vides (ETV)	1 239	724	1 018	521	484	215
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	10 645	10 358	9 809	10 154	9 468	9 618
C	MNU avec emballages + ETV (A + B)	11 884	11 083	10 827	10 675	9 953	9 833
D	Autres déchets (NON MNU)	2 521	2 685	2 573	3 046	2 155	2 822
E	DIM (collecte brute)	15 874	15 168	14 653	14 938	13 213	13 763
F	Réceptacles de collecte vides	1 469	1 401	1 253	1 217	1 105	1 108

Caractérisation de la collecte		Part dans les DIM					
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	Emballages Totalement Vides (ETV)	8,6 %	5,3 %	7,6 %	3,8 %	4,0 %	1,7 %
B	MNU avec emballages (blisters, etc.)	73,9 %	75,2 %	73,2 %	74,0 %	78,2 %	76,0 %
C	MNU avec emballages + ETV (A+B)	82,5 %	80,5 %	80,8 %	77,7 %	82,2 %	77,7 %
D	Autres déchets (NON MNU)	17,5 %	19,5 %	19,2 %	22,2 %	17,8 %	22,3 %

Composition de la collecte en 2021

NON MNU : 22,30%

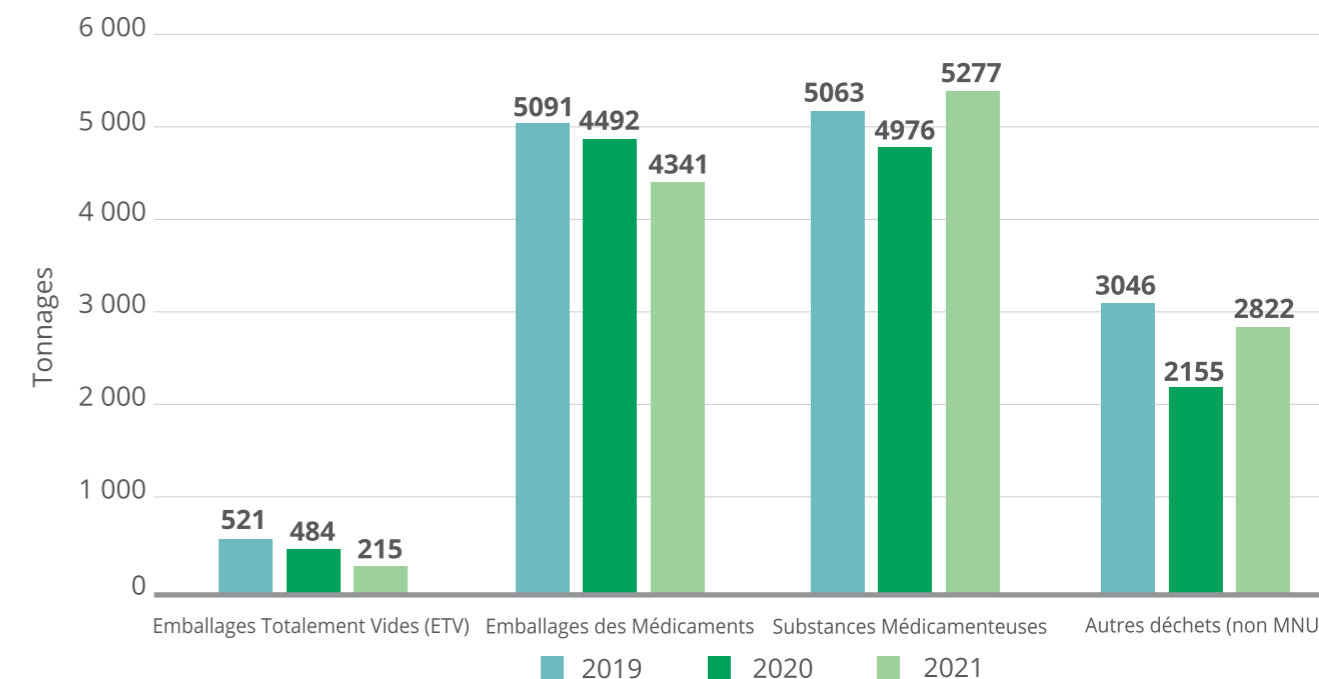


En 2021, l'étude de caractérisation réalisée par la société d'étude SODAE indique :

- Une diminution significative des emballages (en carton et notice en papier) due à une communication très ciblée sur le tri affiné et réalisée depuis des années. C'est la confirmation que le geste de tri affiné s'installe et progresse dans les habitudes,

- Une augmentation de plus de 6 % des tonnages des substances médicamenteuses collectés comparée à 2020,
- Une relative stabilisation des tonnages collectés des autres déchets (NON MNU) avec une part qui augmente en 2021 suite à la diminution de la part des emballages de médicaments et emballages totalement vides.

Focus sur les principaux flux de la collecte, sur les trois dernières années :



La collecte augmente en poids, d'environ 4 %, ce qui est collecté contient plus de MNU avec moins d'emballages.

Le nouveau cahier des charges de l'association, paru le 29 octobre 2021, impose également à Cyclamed de rechallenge la méthodologie de l'étude de caractérisation (détaillée ci-après) d'ici fin juin :

- Article 2.3.1 : « Étude relative à la composition des déchets collectés par l'éco-organisme – (...) l'éco-organisme élabore une proposition de méthodologie de caractérisation qu'il soumet à l'avis de l'Ademe² dans un délai n'excédant pas six mois à compter de la date de son agrément »

Une autre étude a été lancée fin 2021 avec des chercheurs de l'université de Grenoble pour valider la méthodologie.

Mesure expérimentale du Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des réceptacles de collecte pleins de MNU

Cyclamed s'est confronté en 2021 à des refus de prise en charge des réceptacles de collecte pleins de MNU par plusieurs Unités de Valorisation Énergétique (UVE). Plusieurs causes ont été énoncées (liste non exhaustive) :

- **Changement d'arrêté préfectoral** : les MNU en provenance de certains sites de répartition sont refusés car ces derniers ne sont pas sur les

départements déclarés par l'UVE concernée

- **PCI des MNU non adapté aux UVE**
- **Arrêt technique des UVE** : prise en charge uniquement des OMR des collectivités pendant ces périodes de prise en charge des MNU alors que ces derniers sont assimilés aux OMR comme stipulé dans la circulaire n° 93-37 du 24 mars 1993 relative à l'élimination des médicaments non utilisés provenant des ménages
- Etc.

Pour toutes ces raisons, Cyclamed a décidé de créer un dossier sur les MNU à destination des UVE pour recommuniquer sur l'assimilation de ces déchets MNU aux OMR et sur leurs caractéristiques techniques d'incinération.

Cyclamed a procédé fin 2021 à une recherche des laboratoires prestataires pouvant réaliser une mesure expérimentale du PCI des réceptacles de collecte Cyclamed à intégrer au dossier des UVE. L'Inéris a été missionné pour cette étude qui sera lancée en 2022.

Étude de faisabilité du projet « Compacteur »

Toujours soucieuse de l'impact environnemental de son activité, Cyclamed souhaite optimiser son dispositif dans une optique de réduction de son empreinte carbone.

²ADEME : Agence de l'Environnement et de maîtrise de l'Énergie
³OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Le projet « Compacteur » émane du Groupe de Travail (GdT) créé par Cyclamed et la CSRP⁴, sur l'étude de l'évolution du matériel de collecte mis à disposition de la profession, à savoir les réceptacles de collecte Cyclamed et les « conteneurs-bennes fermés ».

Après une étude technique des différentes solutions possibles le remplacement de conteneurs-bennes fermés de 30 m³ par un Compacteur Monobloc de 20 m³ sur certains sites de grossistes-répartiteurs a été retenu et une étude de faisabilité a été lancée.

► En 2019 : Le projet « Compacteur » a été scindé en deux phases

- Phase 1 : Compacteur avec les réceptacles de collecte Cyclamed
- Phase 2 : Compacteur avec réceptacle de collecte « réemployables/réutilisables »

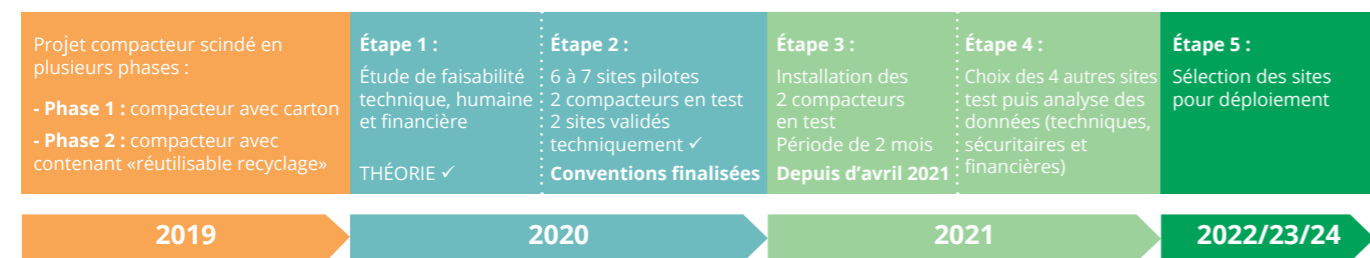
► En 2020 : Lancement de la Phase 1 du projet

- Étape 1 : Étude théorique de faisabilité technique, humaine et financière
- Étape 2 : Validation technique du projet sur 2 sites test

► En 2021 : Lancement des étapes suivantes de la Phase 1

- Étape 3 : Installation des deux compacteurs sur les deux sites test pour une période de deux mois par site.
- Étape 4 : choix des quatre autres sites tests et déploiement de l'étude sur ces sites.
- À partir de 2022 : Étape 5 de la Phase 1 : Validation du projet « Compacteur » dans son ensemble et choix des sites pour un déploiement national.

Le but de cette étude dans sa Phase 1, est de maintenir le dispositif tel quel actuellement avec l'utilisation des réceptacles de collecte Cyclamed tout en remplaçant les conteneurs-bennes des sites choisis par un compacteur, accompagné de bacs de 1 000 litres pour le stockage des réceptacles de collecte.



En 2021, Cyclamed a lancé les phases d'expérimentation de l'étude de faisabilité « Compacteur » en partenariat avec son prestataire Véolia.

6 sites de répartition tests ont été inclus pendant l'année 2021 :

- 31 mars 2021 : CERP RRM Valence
- 7 avril 2021 : PHOENIX PHARMA Les Mureaux
- 5 août 2021 : CERP BA Saint Briec
- 27 août 2021 : SOGIPHAR Grandvilliers
- 20 octobre 2021 : OCP Villeneuve d'Ascq
- 13 décembre 2021 : PHOENIX PHARMA Créteil

Un suivi hebdomadaire des sites tests a été mis en place par Cyclamed afin d'identifier les freins et trouver rapidement des solutions adaptées avec le prestataire.

Exemple de compacteur installé à l'OCP Villeneuve d'Ascq avec son bac de 1 000 litres



Les conditions de validation de cette étude de faisabilité doivent répondre aux critères suivants :

- Validation du bon fonctionnement général par les Parties,
- Constat de l'optimisation globale du processus par la diminution d'au moins de moitié du nombre de rotations,
- Validation de la rentabilité économique du projet Compacteur à l'issue de cette Étude de Faisabilité.

À ce stade, les premiers résultats de cette étude de faisabilité ont permis de constater une augmentation du poids moyen de chaque collecte passant de 2.28 tonnes avec les conteneurs-bennes en 2021 à plus de 4 tonnes avec les compacteurs (poids maximum collecté par rotation = 5.58 tonnes) et donc de réduire les transports liés à ces enlèvements.

Ces premiers résultats étant très concluants tant au niveau quantitatif que qualitatif, plusieurs sites tests ont formulé la demande de maintenir le compacteur de manière permanente sur leur site (gain de temps constaté, facilité d'utilisation, moins de transports, etc.).

L'année 2022 permettra d'étudier en profondeur les résultats de cette étude et de statuer sur la suite à donner au projet (type de matériel, de process, etc.).

Cyclamed a ainsi intégré cette recherche de solutions d'optimisation de son dispositif à son appel d'offres « transporteurs » prévu pour 2022.

Recherche sur les réceptacles de collecte Cyclamed

Dans le cadre de son nouveau cahier des charges paru le 29 octobre 2021, Cyclamed a l'obligation de lancer une étude relative au réemploi de ses réceptacles de collecte de collecte :

- **Article 2.3.2 :** « Étude relative au réemploi des réceptacles de collecte – l'éco-organisme réalise une étude sur les possibilités de réemploi des réceptacles de collecte des Médicaments Non Utilisés et la remet au ministre chargé de l'environnement au plus tard trois ans à compter de la date de son agrément »

Cyclamed a d'ores et déjà prévu cette étude dans le cadre de la Phase 2 du projet « Compacteur » détaillé ci-dessus et l'a intégré également à ses futurs appels d'offres transporteurs et cartonniers.

ÉTUDES

Étude BVA (baromètre grand public) Un retour de plus en plus affiné des MNU en officine et une connaissance en forte hausse grâce aux pharmacies.

Depuis 1995, l'Institut BVA mène une étude barométrique annuelle auprès du grand public sur les comportements en matière du tri des différents produits et des Médicaments Non Utilisés (MNU). L'étude a été effectuée auprès d'un échantillon de 2 364 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus. Elle a été menée online du 25 février au 7 mars 2021. Que retenir de cette étude 2021 ?

A. Des comportements en matière du tri affiné des MNU de plus en plus ancrés

Qui dépose ?

9 Français sur 10 (précisément 86 %) déclarent déposer leurs Médicaments Non Utilisés (MNU) chez le pharmacien, dont 51 % les rapportent systématiquement.

Parmi eux, 81 % indiquent que c'est toujours la même personne, au sein du foyer, qui se charge de cette action.

Ce geste du retour des MNU en officine est particulièrement ancré auprès des retraités, des plus de 65 ans (93 %). Sur le plan géographique, il est particulièrement effectué par les habitants en milieu rural (93 %), en Bretagne (91 %) et en Centre Val de Loire (91 %).

Cette année, la « protection de l'environnement » est la motivation qui progresse le plus : pour 38 % des personnes (vs 31 % en 2020). Dans une moindre mesure, 14 % le font pour « assurer la sécurité sanitaire » et éviter ainsi les risques d'ingestions accidentelles de médicaments par les enfants ou les confusions médicamenteuses par les seniors. Enfin, 43 % des Français qui rapportent leurs MNU en pharmacie, sont guidés par leur volonté de préserver à la fois l'environnement et la sécurité sanitaire domestique.

Le tri affiné progresse :

Dans la continuité des précédentes études, il est intéressant de constater la nette progression de la séparation des emballages en carton et notices en papier aux fins de recyclage via le tri sélectif, avant

de rapporter les MNU chez le pharmacien. Le score atteint 54 % cette année (vs 51 % en 2020). Cette habitude est plus marquée auprès des moins de 35 ans (66 %), des femmes (55 %), dans les régions rurales (59 %) et auprès des cadres (58 %).

Ce geste de tri écologique, effectué au domicile des particuliers, devrait dans l'avenir se déployer, puisque 41 % des autres Français seraient prêts à le faire, auprès des 50-64 ans (45 %), ou les 35 ans et plus (44 %).

L'étude constate cette année une hausse des achats en officine des produits de parapharmacie pour 76 % des Français (vs 73 % en 2020). Ces produits de parapharmacie sont jetés à 47 % dans la poubelle d'ordures ménagères et 36 % les rapportent à leur pharmacien.

B. Quelle notoriété, quel mode de connaissance et intérêt du dispositif ?

7 Français sur 10 connaissent Cyclamed (67 %).

Pour la seconde année consécutive, le premier mode de connaissance est le pharmacien, à hauteur de 42 %, grâce au dialogue entre l'équipe officinale et la patientèle et aux différents supports de communication mis à la disposition des pharmacies en métropole et Outre-mer : tampon encreur, affiche, flyer, vitrophanie, animation, spot...

La télévision, apparaît comme le deuxième mode de connaissance : pour 35 % de ceux qui connaissent le dispositif. Les autres modes de connaissance sont représentés par les retombées médiatiques rédactionnelles de nos points presse nationaux et régionaux : 12 % émissions ou retombées TV, articles de presse écrite (11 %), site Internet et réseaux sociaux (10 %, vs 7 % en 2020), la radio (7 %) ...

Le caractère utile du dispositif est indéniable, puisque 95 % des Français trouvent « le dispositif indispensable » (68 %) ou utile (27 %). En effet, ils considèrent que l'action de Cyclamed contribue à :

- Protéger l'environnement (93 %) et éviter les risques de pollution de l'eau (92 %).
- Éviter un mauvais usage au sein du foyer (89 %) et limiter les risques d'intoxication (87 %).
- Les ¾ des Français (75 %) savent que les MNU éliminés proprement dans le dispositif fournissent également de l'énergie (par incinération) pour éclairer et chauffer des logements ou établissements publics.

C. Le « réflexe Cyclamed », un geste acquis

L'intention de dépôt auprès des Français continue d'être élevée. En effet, auprès des 86 % de Français qui déposent leurs MNU en pharmacie : 98 % ont l'intention de continuer à le faire. De plus, parmi les 18 % de Français qui ne rapportent pas encore ou rarement leurs MNU, 75 % ont l'intention à l'avenir de le faire.

Ces résultats confirment une adhésion très large et de plus en plus engagée en faveur de la protection de l'environnement. Ils montrent une fidélisation de la patientèle au retour des MNU en pharmacie avec un tri affiné au domicile, sans leurs emballages en carton et notices en papier qui doivent rejoindre le tri sélectif, pour ne rapporter en officine que les médicaments, sans les produits de parapharmacie.

Études GERS

Cyclamed fait appel au Gers pour croiser les données de ventes de médicaments avec les données de récupération des MNU et comprendre les évolutions des comportements des Français en matière de consommation médicamenteuse.



COMMUNICATION



COMMUNICATION



Dans un contexte de baisse de consommation des médicaments, la sécurité sanitaire domestique et la protection environnementale (qui sont depuis la création de Cyclamed les fondements de nos messages pour le grand public et les professionnels de santé), sont restés les 2 axes clés de notre communication.

Pour obtenir l'impact le plus élevé possible, Cyclamed s'est assurée d'une présence médiatique, tout au long

de la journée, pour toutes les tranches d'âges, avec différents médias (TV, radio, réseaux sociaux), afin de toucher aussi des consommateurs de médicaments plus irréguliers (jeunes).

Dans les DROM/COM, des actions de proximité avec des facilitateurs sur place ont été menées dans ces territoires pour améliorer le retour des MNU en pharmacie.

LE GRAND PUBLIC :

COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET INCITER AU TRI PAR LES PATIENTS

Nos messages

Cyclamed a renforcé ces choix en développant un message plus précis en faveur d'un geste de tri affiné réalisé au sein du domicile par les particuliers, pour inciter à l'identification et au retour des Médicaments Non Utilisés (MNU), à usage humain, en pharmacie d'officine, sans les autres produits de santé ou de parapharmacie et sans les emballages en carton ni les notices en papier qui doivent rejoindre préalablement le tri sélectif pour un recyclage matière.

En 2021, nous avons poursuivi une communication orientée autour des messages clés de protection sanitaire et de protection environnementale.

Une communication multicanale en 2021 :



Télévision

Tout au long de l'année, des campagnes de sponsoring TV se sont déroulées pour rester dans l'esprit de tous et pour toutes les saisonnalités.

Nombre de contacts	Du 16 janvier au 21 février	Du 28 juin au 30 juillet	Du 27 août au 29 octobre
	28 millions	10 millions	20 millions
+ 50 ans	168 millions	54 millions	34 millions

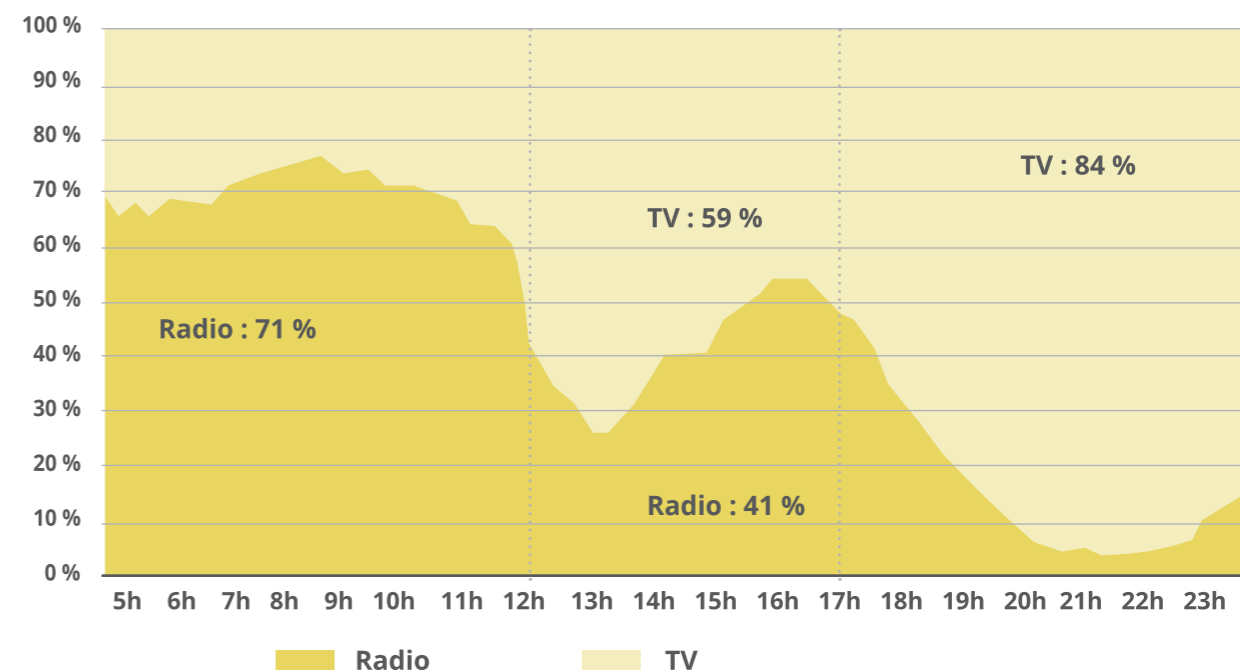
Ces choix médiatiques nous ont permis de sensibiliser à la fois les Femmes Responsables d'achat (mères de familles) et les seniors.

Nous avons diffusé nos messages sur différentes chaînes TV :



Radio

En complément de la télévision, Cyclamed a souhaité atteindre un public plus large et plus jeune, en étant présent sur différentes radios qui sont des médias complémentaires, consommés le matin, permettant ainsi d'augmenter la mémorisation par la répétition des messages.



Répartition des audiences entre radio et TV tout au long de la journée

En choisissant des émissions en affinité avec nos thématiques de santé et d'environnement, nous avons touché un nouveau public, particulièrement intéressés par les messages de prévention de la vie quotidienne, portés par Cyclamed.

Deux vagues de sponsoring radio :



Du 1^{er} au 31 mars 2021

Sur **France INTER** pour l'émission « *Grand bien vous fasse* » du lundi au vendredi à 10 h 05 (en entrée et sortie d'émission)

46 spots ont été diffusés pour sensibiliser **1,94 millions de contacts**



contacts

Pour les émissions « *Sans rendez-vous* » du lundi au vendredi de 15 h à 16 h et « *Santé Bien être* » le samedi et dimanche à 6 h 50.

218 spots diffusés : **2,23 millions de contacts**



Sur **France INFO** pour l'émission « *C'est ma santé* » le samedi à 8 h 25 ; 10 h 50 ; 13 h 20 ; 00 h 40 (en entrée et sortie d'émission) et pour l'émission « *Billet sciences* » du lundi au vendredi.

32 spots diffusés sur « *C'est ma santé* » : 365 000 contacts.

70 spots diffusés dans « *Billet sciences* » : **1,58 millions de contacts**

CAMPAGNE GLOBALE RADIO

- **366 spots** diffusés
- **6,11 millions contacts**

D'octobre à novembre 2021



France INFO
« Billet sciences »
en octobre et novembre
« C'est ma santé »



Europe 1
« Bienfait pour vous »

radiofrance

Podcasts de Radio France :

- « Carnets de campagne » (France Inter)
- « Co2 mon amour » (France Inter)
- « La tête au carré » (France Inter)
- « Le temps d'un bivouac » (France Inter)
- « Grand bien vous fasse » (France Inter)



franceinfo: « Le billet science » (France Info)

Radio	France Info		France Inter	Europe 1	Total campagne
	« Le billet sciences »	« C'est ma santé »		« Bienfait pour vous »	
Spots diffusés	128	32	14	122	296
Contacts	2 130 000	235 000	1 281 000	2 440 000	6 086 000

L'audio digital



Notre volonté d'amplifier l'impact de nos campagnes radio auprès d'un public plus jeune, nous a amené à nous tourner vers l'audio digital, permettant ainsi une écoute attentive des jeunes internautes qui veulent pouvoir choisir leur programme.

En Streaming, Replay et podcasts :

- Du 1^{er} au 21 février, avec 4, 23 millions d'impressions diffusées. Les utilisateurs ont écouté nos spots en majorité sur Mobile (61 %), puis l'ordinateur (27 %) et la tablette (12 %)
- Du 1^{er} au 30 septembre 2021, avec 4,44 millions d'impressions diffusées, essentiellement sur Mobile (64 %), ordinateur (27 %) et tablette (9 %).

A l'issue de nos deux campagnes, pour les évaluer en termes d'efficacité et de performance, nous avons fait réaliser par la société Happydemics des post-tests qualitatifs en interrogeant, sous forme d'interface interactive de sondage, 400 personnes.

Les taux de mémorisation et de connaissance du « réflexe Cyclamed » sont particulièrement satisfaisants comme le montre le tableau ci-dessous :

	CAMPAGNE DE FÉVRIER	CAMPAGNE DE SEPTEMBRE
Taux de mémorisation	62 %	72 %
Connaissance du « Réflexe Cyclamed »	83 %	92 %

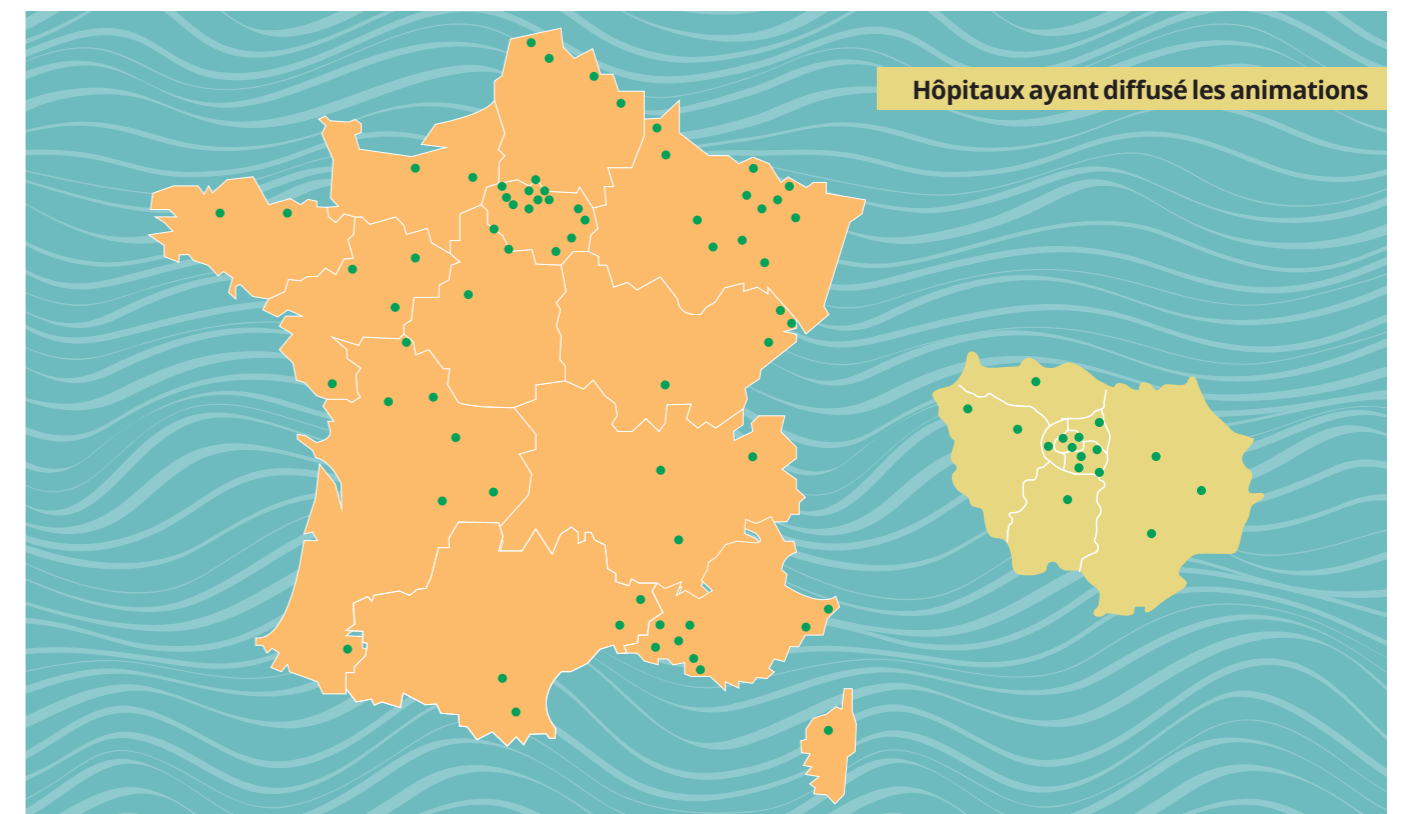
L'intérêt de l'information auprès des personnes se souvenant de la campagne est à hauteur de 7,3/10, ce qui est nettement supérieur au benchmark avec d'autres campagnes équivalentes (5,8/10).

Enfin, le contenu du message est jugé pertinent auprès de l'ensemble des répondants et le souvenir publicitaire génère l'intention de rapporter ses MNU en pharmacie.

Affichage dynamique dans les salles d'attente de médecins et à l'hôpital

Au-delà des médias traditionnels, nous avons mis en place une opération de sensibilisation auprès de notre cœur de cible représenté par les patients. Le choix s'est porté dans le lieu où ils sont particulièrement réceptifs aux messages de santé : l'affichage dynamique dans les salles d'attente des médecins, en diffusant deux films d'animation innovants qui s'adressent à un public très large « de 7 à 77 ans ».

Du 15 septembre au 15 décembre 2021, ces deux animations de 30 secondes ont été diffusées dans 4 000 salles d'attente de médecins généralistes (et spécialistes) situées dans les zones urbaines et péri-urbaines et dans 35 000 chambres de patients au sein de **66 hôpitaux répartis sur tout le territoire**.



- | | | | |
|-----------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
| ➤ CH AIX | ➤ CH CANNES | ➤ CH GRAU DU ROI | ➤ CH MARSEILLE TIMONE |
| ➤ CHU ANGERS | ➤ CH CASTRES | ➤ CHU LA RÉUNION | ➤ CH MEAUX |
| ➤ CH ARGENTEUIL | ➤ CH CELTON SSS LES MX | ➤ CH LE MANS | ➤ CH MELUN |
| ➤ CH AVICENNE BOBIGNY | ➤ CH CHARLEVILLE | ➤ CH LES SABLES D'OLONNES | ➤ CH METZ |
| ➤ CH AVIGNON | ➤ CH CHENEVRIER CRETEIL | ➤ CHU LIMOGES | ➤ CH METZ BOULAY |
| ➤ CH BASTIA | ➤ CH COULOMMIERS | ➤ CH LISIEUX | ➤ CH METZ FELIX |
| ➤ CH BAYONNE | ➤ CH CRETEIL INTERCO | ➤ CHU LYON (HCL) | ➤ CH METZ MERCY |
| ➤ CH BELFORT | ➤ CH CRETEIL MONDOR | ➤ CH MACON | ➤ CH METZ BRIEY MAILLOT |
| ➤ CH BERCK | ➤ CH DOUAI | ➤ CH MARSEILLE CONCEPTION | ➤ CH MULHOUSE |
| ➤ CH BESANÇON | ➤ CH ÉPINAL | ➤ CH MARSEILLE NORD | ➤ CHRU NANCY BRABOIS |
| ➤ CH BLOIS | ➤ CH GONESSE | ➤ CH MARSEILLE SUD | ➤ CHRU NANCY CENTRAL |
| ➤ CH BRIVES | ➤ CH GRASSE | | |



LE PREMIER FILM, à l'aide d'une gélule « savante » de médicament, explique comment trier, en toute simplicité et sécurité, son armoire à pharmacie familiale, en identifiant bien les médicaments des autres produits de santé et en mettant dans le tri sélectif les emballages en carton et notices, avant de rapporter ses Médicaments Non Utilisés (MNU) à la pharmacie.

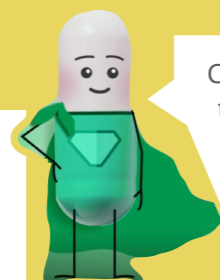


LE SECOND FILM met en évidence le devenir des MNU à l'aide d'une ampoule de médicament éclairante : le personnage animé précise en effet une dimension peu connue : *L'acte de rapporter ses MNU en pharmacie, permet de produire de l'énergie sous forme d'électricité et de chaleur et donc d'éclairer et de chauffer des milliers de foyers chaque année.*

Cette campagne a touché **8,9 millions de patients** :

7,6 millions dans les salles d'attente de médecins

1,3 million de patients dans les **66 hôpitaux**



Ces animations sont consultables et téléchargeables sur le site Cyclamed.org et sur l'application mobile et tablette de « Kairos santé », accessible au grand public sur IOS et Android, gratuitement.

De plus, deux newsletters mensuelles du réseau ont informé leurs médecins adhérents sur le dispositif Cyclamed avec des articles dédiés.



En parallèle, pour évaluer notre action, un sondage a été réalisé :

759 patients ont été interrogés en fin de consultation par les **159 médecins « sentinelles »** du réseau By Kairos, équipés de tablettes tactiles.

Au final, la campagne a été qualifiée de :

« très bonne » par **77 %** des patients

et pour **88 %** d'entre eux « les films incitent à rapporter les MNU chez le pharmacien ».



Site Internet et réseaux sociaux

Site Internet

Cyclamed a continué de développer sa visibilité via son écosystème digital, en refondant une partie de son site internet pour permettre aux professionnels partenaires de l'éco-organisme de trouver et télécharger facilement les informations qui les concernent.

Deux nouveaux articles chaque mois et les mises à jour régulières, ont permis à l'éco-organisme de poursuivre la croissance de son audience sur les réseaux sociaux en 2021.



Nouvelle interface pour les professionnels partenaires de Cyclamed

111 931 visites sur le site

(+7,1 % par rapport à 2020)

355 600 pages vues en 2021

(+ 6,5 % par rapport à 2020)

745 028 impressions

(+ 37 % par rapport à 2020), correspondant au nombre de fois où le site est apparu dans les résultats de Google.

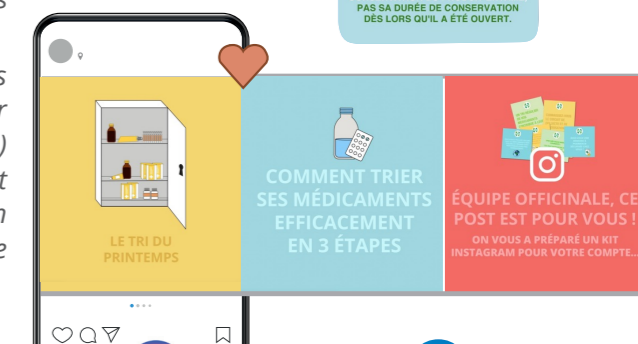


Réseaux sociaux

Les différents comptes poursuivent leur croissance et ces réseaux ont généré fréquemment des commentaires, réactions, reposts et likes. De nombreux moyens interactifs sur Facebook (quiz, jeux, gifs animés) ont permis d'obtenir un plus fort taux d'engagement de notre communauté.

Le compte Instagram de Cyclamed a affiché une forte progression avec une augmentation de ses abonnés de plus de 50 %.

A noter que les créations visuelles qui illustrent toutes les activités liées à Cyclamed sont très appréciées et reprises par les instagrameurs/euses (même des pharmaciens !) sur leurs propres comptes ou en story. C'est aussi à travers les J'aime et interactions en forte croissance que l'on estime la bonne dynamique du compte.



	Facebook	Twitter	Instagram	LinkedIn
Nombre d'abonnés en 2021	49 525 (vs 49 369 en 2020)	5 872 (vs 5 354 en 2020)	1 324 (vs 872 en 2020)	467 (vs 299 en 2020)
Taux d'engagement moyen	5,56	1,6	5,9	11,98
Posts publiés	142	284	41	30

UNE POLITIQUE ORIGINALE DE PARTENARIATS

Cyclamed développe depuis plusieurs années des partenariats, sans contrepartie financière, avec des entités très différentes, pour étendre largement la collecte des MNU à toutes les parties prenantes de notre société.

AVEC VYV : LE PLUS GRAND GROUPE MUTUALISTE DE FRANCE

Le groupe Vyv recense près de 11 millions de personnes protégées, 10 000 élus locaux et militants et 45 000 collaborateurs. **Des actions de communication digitales pour inciter au bon usage du médicament et au retour des MNU en pharmacie, ont été entreprises tout au long de l'année :**

- Juin 2021 : Bien ranger son armoire à pharmacie
- Novembre 2021 : Lors de la Semaine européenne de réduction des déchets

Différents articles ont été publiés et des supports de communication ont été diffusés : guide sur le Bon Usage du médicament (distribué auprès de 1200 centres de santé et EHPAD), affiches, flyers.



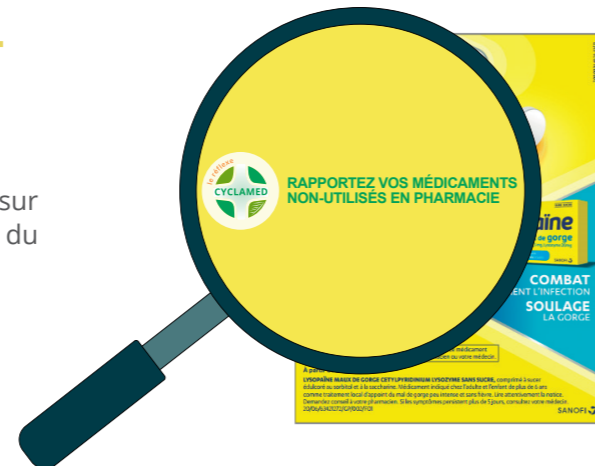
Un jeu interactif www.je-trie-mes-produits-sante.fr sur le tri de l'ensemble des produits de santé a été déployé sur les canaux digitaux et réseaux sociaux du groupe Vyv et de Cyclamed.



AVEC LES INDUSTRIELS DU MEDICAMENT

Sanofi /Opella Healthcare

Organisation d'actions de sensibilisation et d'information sur la gestion des MNU auprès des collaborateurs du groupe et du grand public.



Sensibilisation des salariés

Le 28 septembre, au siège de Sanofi à Gentilly, une conférence et un stand tenus en fin de matinée et sur l'heure du déjeuner, ont permis de mieux faire connaître « le réflexe Cyclamed ».

UPSA

Création d'une affiche qui a été diffusée auprès des pharmacies du groupement Pharmavie.

PFIZER

Réalisation d'une brochure informative sur la conservation, le tri et l'élimination des médicaments.

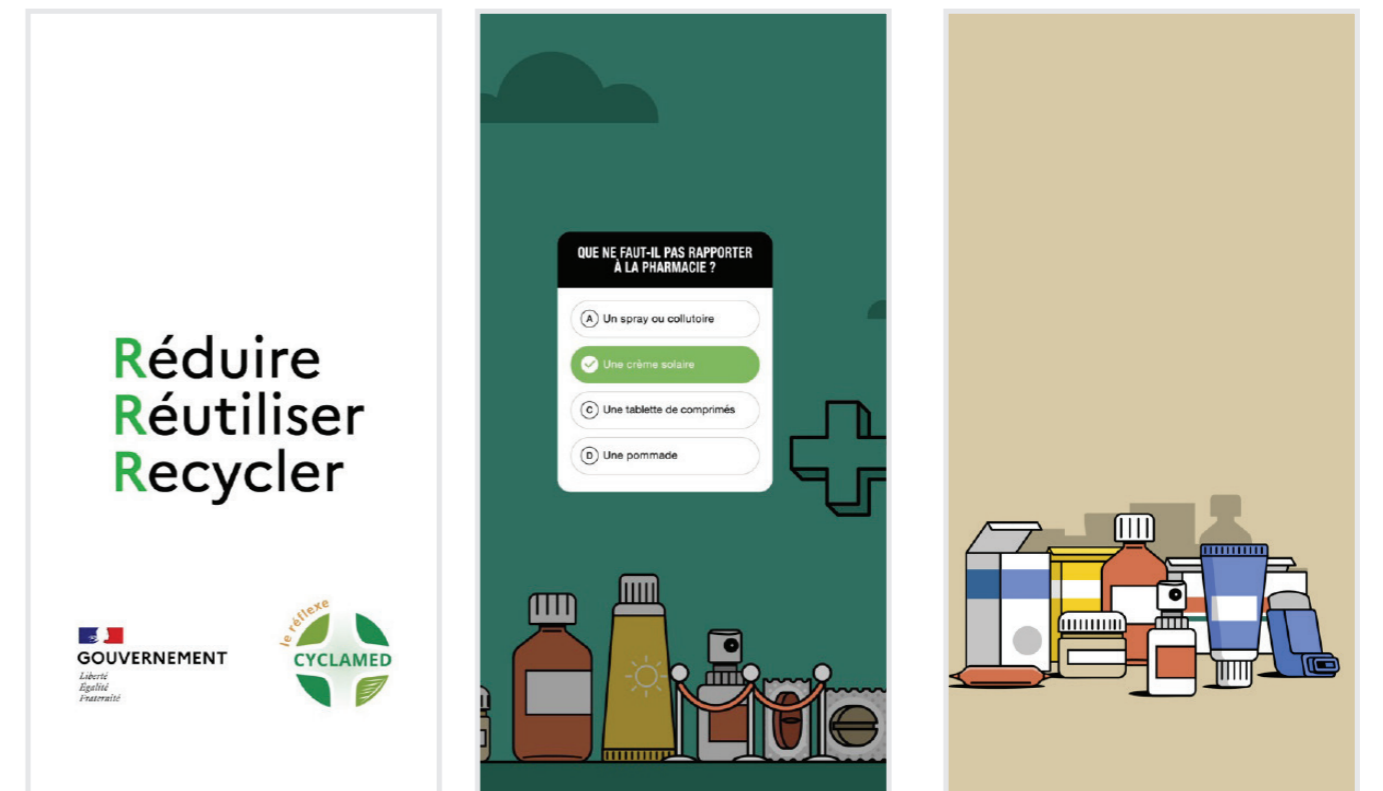


AVEC LES AUTORITES ET D'AUTRES ECO-ORGANISMES

Participation à la poursuite de la campagne 3R

Organisée sous le patronage du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et de l'Ademe associant 13 éco-organismes (Adelphe, Aper-Pyro, Batribox, Citéo, Corépil, Cyclamed, Ecologic, Ecomobilier, Ecosystems, Ecologic, PV Cycle, Recylum et Valdélia), elle s'est déroulée entre le 11 octobre et le 31 décembre 2021 pour sensibiliser un public très large de 18 à plus de 65 ans en utilisant divers médias : TV/ Vidéo online, radio et digital en métropole et Outre-mer.

La thématique retenue portait sur l'économie circulaire autour des 3R ; « Réduire, Réutiliser, Recycler ».



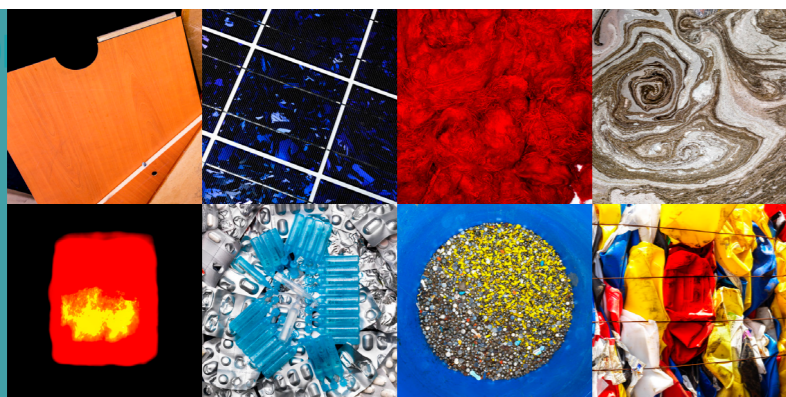
L'enjeu : mise en évidence que l'économie circulaire est la réponse pour remettre en phase les modes de production et de consommation de nos sociétés avec la réalité environnementale.

Exposition « RE-CYCLAGES »

Cette exposition itinérante de photos, initiée en 2019, menée avec d'autres éco-organismes s'est poursuivie encore cette année en métropole à Epernay et à Fontenay-aux-Roses :

l'exposition RE-CYCLAGES s'installe à FONTENAY-AUX-ROSES

du
20 novembre
au
12 décembre
2021
au Parc Laboissière



AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

De multiples actions ont été menées avec les collectivités locales :

Plus de 40 sites Internet de villes à travers toute la France ont incité au retour des MNU en pharmacie en explicitant les enjeux : Calais.maville ; Toulon.maville.com ; Fréjus-saintraphael.maville.com ; Saint-nazaire.maville.com ; Montpellier.maville.com ; Paris.maville.com ; Vannes.maville.com ; Poitiers.maville.com...

Avec le Bassin d'Arcachon :

Depuis plusieurs années, Cyclamed et le Bassin d'Arcachon ont établi un partenariat qui a pour but de sensibiliser les patients et les professionnels de santé des communes autour du Bassin d'Arcachon à mieux prendre en compte le rôle des médicaments dans la pollution des eaux.

Dans ce cadre, le SIBA (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon) a sensibilisé l'ensemble des résidents du territoire au retour des MNU en pharmacie. En partenariat avec Cyclamed, des supports de communication (affiches, flyers, chevalets, tampon encreur pour les ordonnances...) ont été déclinés comme : « **Je fais ma BA, je ramène mes médicaments en pharmacie** ».

Afin de pérenniser ce partenariat, une nouvelle convention a été signée en juin 2021.

L'objectif est de continuer de sensibiliser l'ensemble des administrés (12 communes) aux bons gestes d'élimination des médicaments non utilisés. Les supports de communication Cyclamed ont été diffusés tout au long de l'année et une vidéo sera réalisée dans le courant de l'année 2022 pour présenter l'ensemble du fonctionnement et les enjeux de la filière avec des acteurs locaux.

Avec la ville d'Alès

« **Ne jette pas tes médicaments n'importe où** », est le slogan de la campagne d'information très originale menée par le Conseil Municipal des Enfants de la Ville d'Alès (100 enfants vs 43 élus adultes).

Organisée à partir du 2 novembre, elle a permis de sensibiliser les habitants du bassin alésien sur le tri de son armoire à pharmacie familiale et le retour des Médicaments Non Utilisés (MNU) à la pharmacie au travers de plusieurs actions :

- Distribution de près de 3000 flyers dans toutes les écoles primaires de la Ville d'Alès,
- Affichage A3 et flyers dans les lieux publics et les pharmacies d'Alès,
- Article Internet sur le site de la ville ales.fr,
- Diffusion de l'information sur les réseaux sociaux de la ville,
- Cyclamed a mis également en valeur cette belle initiative de la ville d'Alès sur son site Internet et ses réseaux sociaux,
- Plusieurs articles locaux et régionaux ont relayé cette opération.

« La ville d'Alès et le conseil municipal des enfants se mobilisent »

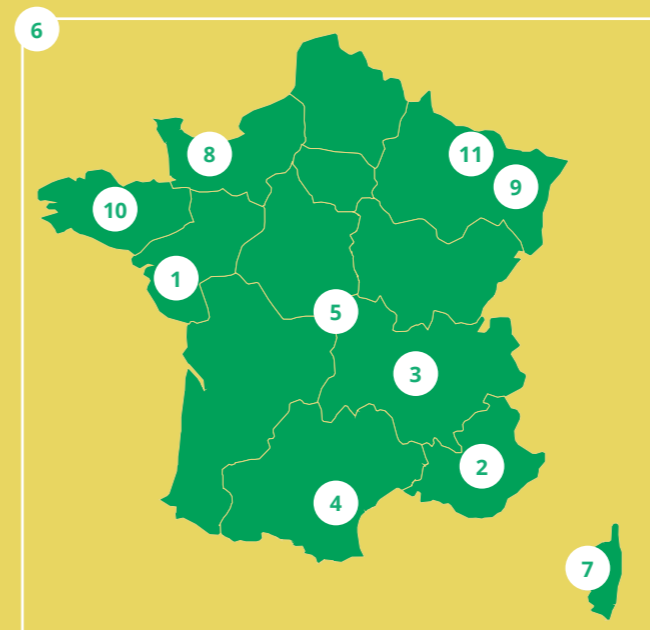
« Ne jette pas tes médicaments non utilisés n'importe où, avec tes parents rapporte les en pharmacie ! »

Cyclamed accompagne toutes ces opérations de rendez-vous avec la presse, soit lors de sa conférence de presse nationale (le 26 juin 2021, exceptionnellement en visio), soit lors de ces COO en régions.

En effet, chaque mois, Cyclamed organise une réunion en région qui en raison de la crise sanitaire, se déroulait en visio avec l'ensemble de nos parties prenantes régionales : responsables ordinaires et syndicaux de pharmaciens, grossistes-répartiteurs, entreprises du médicament, autorités (ARS, ADEME), observatoires des déchets, représentants de collectivités locales, associations de patients, associations de consommateurs, prestataires, partenaires locaux et régionaux...

Ces réunions permettent de présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs nationaux et régionaux, les actions de communication et d'échanger sur la collecte des MNU et autres produits de santé.

Dans le prolongement, se déroule un point presse régional.



- 1 21 janvier : Poitou-Charentes
- 2 18 février : PACA
- 3 18 mars : Rhône-Alpes
- 4 8 avril : Languedoc-Roussillon
- 5 20 mai : Auvergne
- 6 15 juin : conférence de presse nationale
- 7 6 juillet : Corse
- 8 23 septembre : Basse-Normandie
- 9 12 octobre : Alsace
- 10 18 novembre : Bretagne
- 11 14 décembre : Lorraine

Toutes ces actions de communication et de sensibilisation ont été largement reprises dans les médias nationaux et régionaux

Les retombées médiatiques de la conférence de presse du 26 juin :

Dépêches AFP (mondiale et France) du 15/6 ; France TV Info (22/7) ; CNews Lyon, Provence, Côte d'Azur.. (25/6) ; La Provence (15/6) ; La Montagne (19/6) ; Notre Temps (15/6) ; Le Courrier de l'Ouest (16/6) ; Jeanmarcmorandini.com (19/6) ; Le Quotidien du Pharmacien (15/6) ; Le pharmacien de France (19/6) ; Pharmaceutiques (juin-juillet) ; Profession Pharmacien (juillet) ; recyclage récupération (24/6)....

Les retombées en région :

Centre Presse (25/1), La Nouvelle République du Centre (25/1), Le Phare de Ré (3/2), Le Littoral de la Charente Maritime (5/2), Vaucluse Matin (19/2), Le Progrès (23/3), Lyon Demain (25/3), Midi Libre (12/4), La Semaine du Roussillon (14/4), Radio Clapas (6/5), La Montagne (24/5), Le Semeur Hebdo (4/6), l'Eveil (25/5), Radio RVA (25/5), Corse Matin (11/10), Journal le petit Corse (27/9), Ouest France (8/7), La Presse de la Manche (8/7), Actu.fr (15/7), Le Mag du senior Ouest France (12/7), l'Est Républicain (29/12), Le Républicain Lorrain (29/12), Vosges Latin (29/12)

L'intérêt des médias sur l'environnement et Cyclamed a généré de multiples autres retombées tout au long de l'année



TV ET RADIOS

- BFM Business (23/4)
- C8 de William à Midi (7/1)
- France Inter (17/1)
- France 2 Télématin (12/11)
- France 3 Ile de France (15/11)
- France 5 la Quotidienne (7/6)
- France 3 Nord Pas-de-Calais (21/8)
- TéléNantes (9/7)
- .../...



PRESSE ÉCRITE ET WEB

- Bien Être et santé (janvier)
- Au Feminin.com (1/3)
- CNEWS Provence et CNEWS Lyon (16/6)
- Actu Environnement (30/9)
- Dr Good (novembre)
- Femme Actuelle (17/11)
- La Voix du Nord (11/4 ; 20/4 ; 13/6 ; 2/8 ; 6/10 ; 1/11)
- Quotidien du Pharmacien (18/6)
- Le Pharmacien de France (juillet-août)
- Le Moniteur des pharmacies (15/6)
- Pharmaceutiques (juin-juillet)
- Profession pharmacien (juillet)
- .../...

Grâce à CISION (ex l'Argus de la presse) nous pouvons mesurer les impacts dans la presse écrite et Internet (sans les retombées radiophoniques et télévisuelles). Ainsi 496 retombées ont été publiées dans 296 supports* :

- **175 retombées** dans 106 supports de la presse écrite, avec une diffusion de plus de 15 millions exemplaires vendus (soit un équivalent publicitaire de 0,21 million d'€).
- **321 retombées** dans la presse web sur 190 supports, avec une diffusion de 2 539 872 visiteurs uniques par mois pour le web (source OJD) (soit un équivalent publicitaire de 1 million d'€).

Au total, un impact fort auprès de 17,58 millions de personnes (soit un équivalent publicitaire (hors radio et TV) de 1,3 million € en 2021 (vs 0,87 million € en 2020).

*(Source OJD/Médiamétrie)

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, ACTEURS ET RELAIS DE NOTRE COMMUNICATION

Les pharmaciens sont un relais important de notre communication tant auprès de leurs collaborateurs que du grand public.



Mot du Cespharm

« Tout au long de l'année 2021, Cyclamed a promu et diffusé ses outils auprès des pharmaciens par l'intermédiaire du Cespharm (Direction de l'Ordre national des pharmaciens chargée d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention) afin de sensibiliser le public et les patients à l'importance de rapporter leurs médicaments non utilisés à la pharmacie. »

1. Le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm) a pour vocation d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient.

En lien direct avec la Direction du Conseil National de l'Ordre National des Pharmaciens (CNOP), le Cespharm s'adresse à tous les pharmaciens en contact avec le public, de métropole et d'Outre-mer.

Ont ainsi été mis à la disposition des pharmaciens, dans le catalogue en ligne du Cespharm, en téléchargement et/ou à la commande pour envoi, des documents Cyclamed :

LES AFFICHES :

- Destinées à l'équipe officinale : « Informations importantes pour la sécurité des professionnels »
- « Mes médicaments non utilisés, Je protège ma planète, je les rapporte à la pharmacie »
- « Aidez votre pharmacien, triez bien ! »
- « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

LE FLYER :

- « Médicaments non utilisés, je les rapporte à la pharmacie »
- Les animations vidéos à visionner et à mettre à disposition des patients (plusieurs formats verticaux et horizontaux pour s'adapter à tous les écrans) :
 - o « Cyclamed, comment trier les médicaments non utilisés »
 - o « Cyclamed, le devenir des médicaments non utilisés »

2. Pour Les professionnels de santé (pharmaciens d'officines, grossistes-répartiteurs, entreprises du médicament) Cyclamed met à leur disposition de nombreux supports, en plus des espaces dédiés sur notre site internet www.cyclamed.org

3. Auprès des étudiants en pharmacie :

Présentation de Cyclamed aux étudiants des :

- Faculté de pharmacie de Marseille (16 avril)
- Faculté de pharmacie d'Angers (4 octobre)
- Faculté de pharmacie de Strasbourg (17 novembre)
- Faculté de pharmacie de Montpellier (1er décembre)



4. Le « Flash Cyclamed » (N°51. Décembre 2021) envoyé à tous les professionnels de santé (pharmaciens, grossistes-répartiteurs, industriels), autorités et toutes les parties prenantes (associations de patients et de consommateurs, observatoires de déchets, facultés de pharmacie)

Il a été diffusé à tous les pharmaciens de métropole, avec le « Quotidien du pharmacien » et par nos soins à tous les pharmaciens des DROM très différentes, pour étendre largement la collecte des MNU à toutes les parties prenantes de notre société.



Grossistes-répartiteurs

Cyclamed fournit des vitrophanies ou autocollants Cyclamed (30 cm X 30 cm) à apposer sur la camionnette de livraison.

Les grossistes-répartiteurs participent régulièrement à nos COO régionaux. C'est ainsi l'occasion d'échanger sur leurs besoins et de répondre à d'éventuelles questions posées par leurs clients pharmaciens d'officine.

Entreprises du médicament

La newsletter Cyclamed annuelle :

Elle a été adressée en février 2021 à nos adhérents industriels et relayée par le LEEM

Au sommaire :

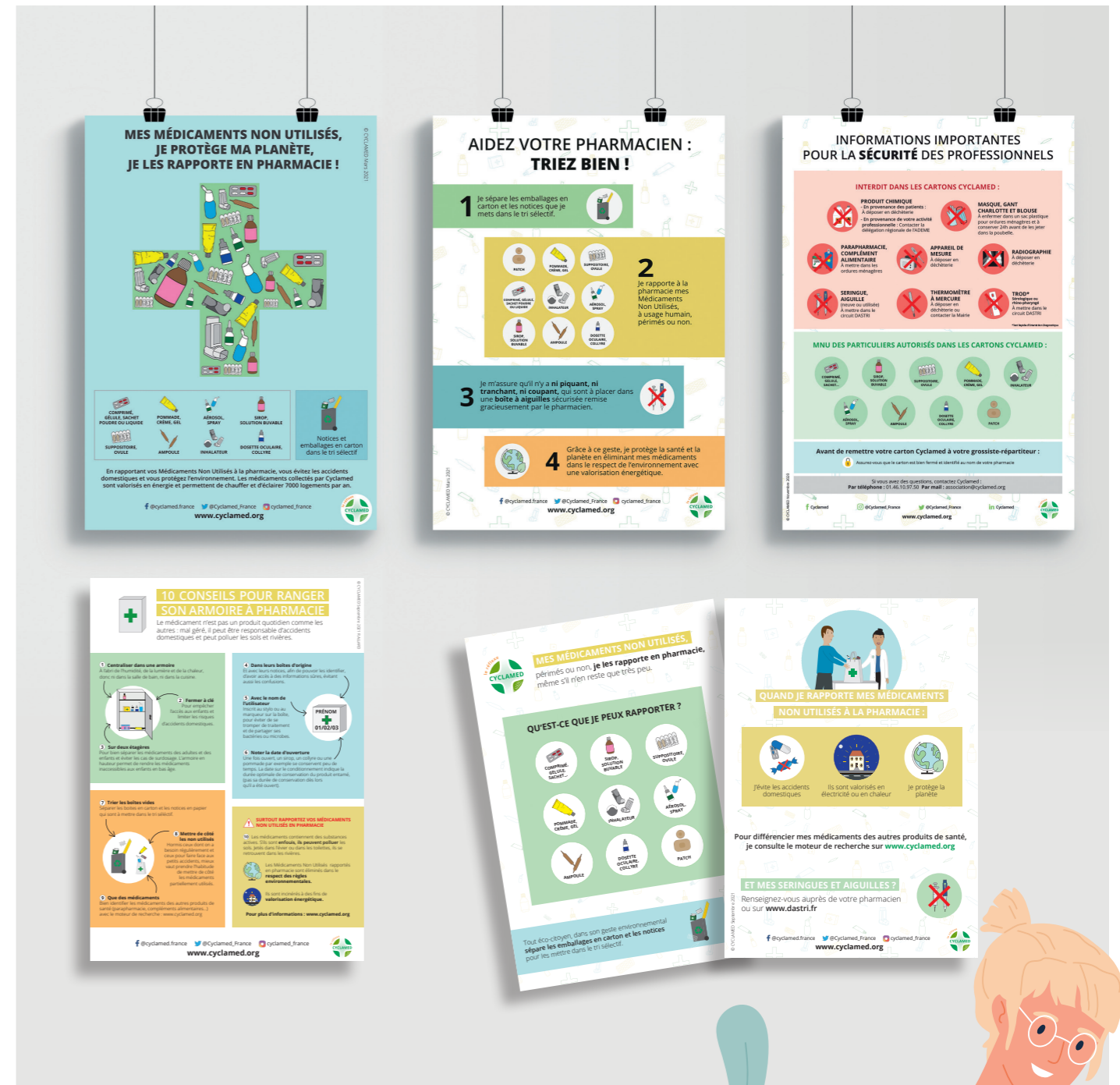
- L'adhésion à la filière REP MNU
- Les conséquences de la Covid
- Les comportements des Français vis-à-vis de leurs MNU
- La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC)
- Présence et soutiens accrus en Outre-Mer
- Sensibiliser vos collaborateurs
- Perspectives 2021
- Poursuivre la sensibilisation du grand public



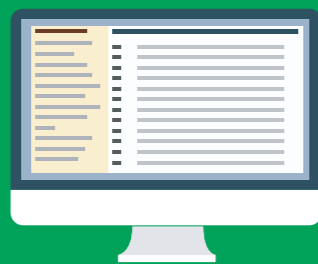
Les supports de communication

Ils sont mis à la disposition de l'ensemble des professionnels de santé et plus particulièrement pour les équipes officinales et la patientèle.

Kit communication



RÉSULTATS FINANCIERS (HT)



RÉSULTATS FINANCIERS (HT)



Quelques commentaires

Cotisations

Elles sont obtenues exclusivement des laboratoires pharmaceutiques en appliquant 0,0032 € HT par boîte de médicament.

Achats

Avec 2 381K€, ils représentent 24 % des charges totales de l'exercice. Les cartons constituent le seul poste des achats. Ce poste est en hausse de près de 9 % avec une stabilité du nombre de cartons mais des hausses importantes du coût du papier dès la rentrée de septembre 2021, en 2 phases de + 8 % et + 10 %.

Élimination

Avec 5 536 K€, l'élimination des MNU et des emballages associés représente 56 % des charges totales de l'exercice. Le coût d'élimination d'une tonne de déchets (incinération + location + transport) est de 304 € en 2021, dont 158 € pour l'incinération avec valorisation énergétique en hausse à comparer à (incinération + location + transport) 283 € en 2020, dont 135 € pour l'incinération. Le poste principal de hausse est l'incinération, les UVE de transfert ou de dépannage appliquant des prix très élevés.

Études

Elles correspondent à l'étude qualitative barométrique annuelle BVA et aux données GERS.

Communication

Les dépenses s'élèvent à 981 K€, soit 10 % des charges totales de l'exercice. 86 % d'entre elles ont été investies : dans la campagne télévisée (409 500 €), la campagne d'affichage dans les transports et les cabinets médicaux (102 476 €), les spots radio (118 961 €), les réseaux sociaux (pour 187 970 €), le site internet (26 939 €). 3 % correspondent à la communication interne (Tour des régions, lettre d'information et newsletter aux industriels, flyers et affichettes) et 11 % en prestations fonctionnelles (honoraires agences d'accompagnement, prestations diverses).

Facilitateurs DROM COM

Ce poste représente des opérations de logistique et des opérations de communication.

Recherche & Développement

Ces dépenses correspondent à l'étude de caractérisation annuelle par SODAE, au suivi PRPGD Rudologia et à l'étude sur le gisement des MNU par CSA.

Frais de fonctionnement

Ils s'élèvent à 649 K€ et représentent 7 % des charges totales de l'exercice.

Provisions

Conformément au cahier des charges de l'agrément de Cyclamed, l'ensemble des cotisations diminué de l'ensemble des charges a été doté en provisions.

À fin 2021, les charges ayant été supérieures aux recettes une reprise de provisions de 590 K€ a été effectuée. Ces provisions cumulées s'élèvent donc à 2 237 K€. Malgré cette reprise, Cyclamed dispose dans ses comptes d'une provision pour charges futures supérieure aux deux mois minimum de l'ensemble des charges, recommandés dans son cahier des charges.

NB : pour 2022, en lien avec le Décret n°2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs, Cyclamed se devra de disposer d'une trésorerie de provisions correspondant à un montant d'au moins 20 % des contributions financières versées annuellement par les producteurs, soit un montant de 50 % supérieur à ce qui était demandé auparavant.



Comptes de résultats (en Euros)

A. PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2021
1. Cotisations MNU et emballages associés	9 630 571,84	9 219 934,53
2. Cotisations MNU et emballages associés s/exercices antérieurs	-3 337,51	49 163,27
3. Autres produits à gérer	0,00	11 019,17
4. Reprise de provision	0,00	590 447,82
5. Transfert de charges d'exploitation	750,67	6 953,85
TOTAL PRODUIT	9 627 985,00	9 877 518,64
B. CHARGES		
1. Achats	2 192 339,22	2 380 956,38
- Cartons	2 192 339,22	2 380 956,38
2. Élimination	5 261 657,68	5 535 887,03
- Grossistes Répartiteurs	1 523 708,52	1 347 721,92
- Location bennes	340 136,23	329 934,72
- Transport déchets	1 619 199,43	1 680 573,31
- Incinération	1 778 613,50	2 177 657,08
3. Études & Audits	81 200,00	28 500,00
4. Communication	1 087 950,61	980 539,75
- Communication Grand Public	923 873,89	845 846,19
- Communication Interne et Professionnelle	49 452,83	25 550,80
- Décisions évènementielles	9 885,00	5 250,00
- Prestations fonctionnelles	104 738,89	103 892,76
5. Facilitateurs Drom Com	31 547,96	42 080,46
6. Campagne Nationale Autorités	29 432,45	27 807,29
7. Recherche & Développement	155 332,5	157 620,00
8. Redevance ADEME	0,00	58 068,56
9. Frais de fonctionnement	589 909,09	659 451,82
- Personnel	432 852,14	459 918,03
- Locaux	69 503,74	71 805,64
- Prestations diverses	63 951,53	91 116,03
- Impôts et Taxes	9 962,07	11 197,49
- Dotation aux amortissements	13 639,61	15 414,63
10. Prov. Pour risque	0,00	18 381,76
11. Prov. Pour charges Futures	204 314,26	0,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 633 683,77	9 879 293,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-5 698,77	-1 774,41
RÉSULTAT FINANCIER	5 698,77	1 774,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
RÉSULTAT COMPTABLE	0,00	0,00
RÉSULTAT FISCAL	0,00	0,00

ANNEXES



Entreprises du médicament.....p.55
Glossairep.58

ENTREPRISES DU MÉDICAMENT ADHÉRENTES 2021

ABBVIE SAS	BIOSE INDUSTRIE	EXPANSCIENCE	JAZZ PHARMACEUTICALS FRANCE	MUNDIPHARMA	S E R P
ACCORD HEALTHCARE FRANCE	BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE SAS	FERRING SAS	Johnson & Johnson Santé Beauté Fr.	MYLAN MEDICAL SAS	SANDOZ
ADARE PHARMACEUTICALS SAS	BOIRON	FRESENIUS KABI FRANCE	JOLLY JATEL	MYLAN SAS	SANOFI PASTEUR EUROPE
ADDMEDICA	BRACCO IMAGING FRANCE	GALDERMA INTERNATIONAL	JUVISE PHARMACEUTICALS	NEGMA	SANOFI-AVENTIS FRANCE
ADVICENNE SA	BRISTOL-MYERS SQUIBB	GALDERMA-Q-MED	KEOCYT	NEURAXPHARM	SANTEN SAS
AGUETTANT	C.C.D.	GE HEALTHCARE SAS	KREUSSLER & CO	NEXMED PHARMA	SCIENCECX
ALCON FRANCE	CAG PHARMA	GEDEON RICHTER FRANCE	KRKA FRANCE	NOGUES	SERB SAS
ALEXION PHARMA FRANCE	CARELIDE	GENEVRIER S.A.	KYOWA KIRIN PHARMA	NORDIC PHARMA SAS	SHIRE FRANCE SA
ALFASIGMA	CELGENE	GERDA	LA TISANE PROVENCALE	NORGINE SAS	SIFI France NOUVEAU
ALK ABELLO	CEMAG CARE	GIFRER BARBEZAT SAS	LABCATAL	NOVARTIS PHARMA SAS	SOFIBEL
ALLERGAN FRANCE S.A.S.	CHAIX ET DU MARAIS LAVOISIER	GILBERT	Laboratoire DES GRANIONS	NOVO NORDISK	STALLERGENES SAS
ALLIANCE PHARMA FRANCE SAS	CHAUVIN BAUSCH & LOMB	GILEAD SCIENCES SAS	LABORATOIRE X.O.	OHRE PHARMA SAS	STRADIS
ALLOGA France NOUVEAU	CHEPLAPHARM FRANCE	GIPHAR	Laboratoires BOUCHARA - RECORDATI SAS	OMEGA PHARMA FRANCE	SUBSTIPHARM
ALMIRALL SAS	CHIESI S.	GLAXOSMITHKLINE	LABORATOIRES ETHYPHARM	ORPHELIA PHARMA NOUVEAU	SUNSTAR FRANCE
ALMUS FRANCE	CHUGAI PHARMA FRANCE	GLAXOSMITHKLINE SANTE GRD PUB.	LAPHAL	OTSUKA PHARMACEUTICAL FRANCE	SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM
ALTER	CODEXIAL NOUVEAU	GRIMBERG S.A.	LEADIANT BIOSCIENCES NOUVEAU	P&G HEALTH FRANCE SAS	TAKEDA FRANCE SAS
AMGEN SAS	COOPER	GRUNENTHAL	LEHNING S.A.S.	PANPHARMA	TECHNI-PHARMA
AMICUS THERAPEUTICS SAS	CRINEX SA	GUERBET	LEO PHARMA SA	PFIZER	TEOFARMA
ARKOPHARMA	CRISTERS	H.A.C. PHARMA	LES LABORATOIRES SERVIER	PFIZER PFE FRANCE	TEVA SANTE
ARROW GENERIQUES SAS	CSL BEHRING SA	H2 PHARMA	LEURQUIN MEDIOLANUM	PFIZER SANTE FAMILIALE	THEA PHARMA
ASPEN FRANCE	CSP	HOMEOPATHIE ROCAL SA	LFB BIOMEDICAMENTS	PHARMA DEVELOPPEMENT SAS	THERABEL LUCIEN PHARMA
ASTELLAS PHARMA	DAIICHI SANKYO FRANCE	HOMME DE FER	LILLY FRANCE SAS	PHARMA LAB SAS	THERAMEX NOUVEAU
ASTRAZENECA	DB PHARMA	HORUS PHARMA	LUNDBECK	PHARMASTRA	TILLOTTS PHARMA FRANCE
AUVEX PHARMA	DELBERT	HRA PHARMA FRANCE	MACOPHARMA	PHARMY II STRATEGY CENTER	TONIPHARM
B. BRAUN MEDICAL	DIETETIQUE ET SANTE SAS	IMAXIO	MAJORELLE	PIERRE FABRE DERMATOLOGIE	TRADIPHAR S.A.
BAILLEUL	DU GOMENOL	INCYTE BIOSCIENCES FRANCE	MAYOLY-SPINDLER	PIERRE FABRE MEDICAMENT	UCB PHARMA SA
BAILLY-CREAT	EFFIK	INDIVIOR FRANCE SAS	MEDAC	PIONNEAU	UPSA SAS
BAXTER SAS	EG LABO - Eurogenerics	INNOTECH INTERNATIONAL SAS	MEDIPHA SANTE NOUVEAU	PROCTER & GAMBLE PHARMAC. Fr.	URGO
BAYER HEALTHCARE SAS	EISAI SAS	IPHYM SAS	MEDISOL NOUVEAU	PROVEPHARM	VERTEX PHARMACEUTICALS SAS
BESINS INTERNATIONAL	ELERTE	IPRAD PHARMA	MELISANA PHARMA FRANCE SAS	R&D PHARMA	VIFOR FRANCE
BIOCODEX	EURODEP PHARMA NOUVEAU	IPSEN CONSUMER HEALTHCARE	MENARINI FRANCE	RANBAXY Pharmacie Géné- riques	ViiV
BIOGARAN SAS	EUOPHTA	IPSEN PHARMA SAS	MERCK SERONO	RECKITT BENCKISER HEALTHCARE	VISUFARMA
BIOGEN FRANCE	EUSA PHARMA FRANCE SAS	JANSSEN CILAG	MOLNLYCKE NOUVEAU	RENAUDIN NOUVEAU	WELEDA SA
BIOLUZ SA SCOP	EXELTIS SANTE NOUVEAU		MSD FRANCE	ROCHE SAS	ZAMBON FRANCE SA
BIOPROJET PHARMA			MSD Vaccins		ZENTIVA FRANCE SAS
					ZYDUS FRANCE SAS

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AEPA : Association des Étudiants en Pharmacie d'Amiens

AG : Assemblée Générale

AH : Alliance Healthcare

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

APR : Association de Pharmacie Rurale

ARS : Agence Régionale de Santé

BAA : Boîte À Aiguille

BPD : Bonnes Pratiques de Distribution

BSD : Bordereau de Suivi des Déchets

BVA : Brûlé, Ville et Associé. Institut d'études et de conseil

BVT : Bureau de Vérifications techniques. Bureau d'études

CA : Conseil d'Administration

CAC : Commissaire Aux Comptes

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CERP : Coopérative d'Exploitation et de Répartition Pharmaceutique

CIFREP : Commission interfilières de Responsabilité Élargie des Producteurs

CGL - 31 : Confédération Générale du Logement Haute Garonne - 31

CNIM : Constructions Industrielles de la Méditerranée

CNOP : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

COO : Comité d'Orientation Opérationnel

COPIL : Comité de Pilotage

CPP : Comité des Parties Prenantes

CR : Conseil Régional

CROP : Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens

CTRC : Centres Techniques Régionaux de la Consommation

CSA : Consumer Science & Analytics. Institut d'études et de conseil

CSRP : Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DASTRI : éco-organisme pour les DASRI des patients en auto-traitement

DAU : Délivrance A l'Unité

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques, rattachée au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

DIM : Déchet Issu du Médicament

DPO : Délégué à la Protection des Données ou Data protection officer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DROM COM : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer

DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EO : Eco-organisme

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EY : Ernst & Young

FNADE : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

FSPF : Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

FOQ : Fiche d'Observation Qualité

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GIE GERS : est le groupement des entreprises pharmaceutiques garantissant l'exhaustivité et la qualité de la donnée de ventes des médicaments et des produits de santé, en pharmacie de ville et à l'hôpital, leur base de données est la référence auprès des pouvoirs publics.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JO : Journal Officiel

LEEM : Les Entreprises du Médicament

MCE : Maison de la Consommation et de l'Environnement

MNU : Médicaments Non Utilisés

MOOC : Massive Open Online Course, en français formation en ligne ouverte à tous

MTE : Ministère Transition Ecologique

OCP : Office Commercial Pharmaceutique

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

ORDECO : Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île de France

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PDA : Préparation de Dose à Administrer

PRPGD : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PUI : Pharmacie à Usage Intérieur

R&D : Recherche et Développement

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

REMPAR : Réseau de suivi et d'expertise des Micro Polluants du bassin d'Arcachon

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RRM : Rhin Rhône Méditerranée

SETRAD : Société pour l'Environnement et le Traitement des Déchets

SCCU : Société Colmarienne de Chauffage Urbain

SHMVD : Société Haut-Marnaise de Valorisation des Déchets

SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion

SNVE : Société Normande de Valorisation Énergétique

SODAE : Société de Diagnostic Air Eau

UNPF : Union Nationale des Pharmacies de France

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

USPO : Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

VRVD : Véolia Recyclage et Valorisation des Déchets

